



# La collecte des déchets par le service public en France



Résultats 2013-2015

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

## Remerciements

Nous remercions ici l'ensemble de nos partenaires, conseils départementaux et régionaux, observatoires, syndicats de traitement... ainsi que bien sûr toutes les collectivités pour leur implication et leur précieuse et indispensable collaboration nous permettant à chaque enquête de disposer de données toujours plus fiables et d'en assurer la quasi-exhaustivité.

### **ADEME**

20, avenue du Grésillé  
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

#### **Coordination technique :**

Rafaëlle DESPLATS, ADEME,  
service Mobilisation et Valorisation des Déchets

#### **Coordination éditoriale :**

Agnès HEYBERGER, ADEME,  
service Communication et Formation des Professionnels

#### **Création graphique et réalisation :**

A4 éditions 02 41 720 700 - Angers

#### **Brochure réf. 8814**

**ISBN numérique :** 979-10-297-0466-6

**Dépôt légal :** ©ADEME Éditions, février 2019

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie

## Avant-propos

L'objectif de cette enquête est de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques déchets mises en œuvre ainsi qu'à la réponse de la France au Règlement statistique européen sur les déchets. Elle permet aussi de fournir des analyses et exploitations complémentaires à l'ensemble des acteurs du déchet qui disposent ainsi de **références nationales, d'éléments de comparaison entre territoires et d'aide à la décision** quant aux choix de gestion des déchets mis en œuvre.

Elle se fait via l'interrogation de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des communes indépendantes de plus de 1 000 habitants exerçant au moins une compétence collecte et/ou déchèterie afin d'identifier leurs compétences, leur(s) desserte(s) et les flux de déchets collectés pour l'année concernée.

L'enquête a porté sur **5 types de collecte** en porte-à-porte et /ou en apport volontaire :

- collecte d'ordures ménagères résiduelles,
- collecte du verre,
- collecte des matériaux secs,
- collecte des biodéchets et/ou des déchets verts,
- autres collectes spécifiques (encombrants, cartons des professionnels, déchets dangereux...), ainsi que sur la collecte en **déchèterie**.

**Les quantités collectées concernent les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets. Elles incluent donc une part de déchets produits par les activités économiques (dits « assimilés »). La dernière campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés menée en 2017 a permis de mesurer qu'en moyenne, 20 % du tonnage global des ordures ménagères résiduelles provient des activités économiques.**

Les données présentées dans ce document sont représentatives de la population nationale puisque contenant un redressement des données (estimation des non-réponses pour 2,56 % de la population) ayant été réalisé en considérant que 100 % de la population française était desservie par une collecte d'ordures ménagères résiduelles, de verre et d'emballages et papiers.

Les données de population correspondent, à la date de la publication, à des populations officielles 2013 et 2015 de l'INSEE, respectivement en vigueur en janvier 2016 et janvier 2018. Cela représente une population française totale de :

- 65,8 millions d'habitants (y compris les départements d'Outre-mer) en 2013,
- 66,7 millions d'habitants en 2015.

Le seuil des 67 millions d'habitants a été franchi en 2016 (chiffres provisoires).

Dans ce document peuvent être présentées **des performances de collecte** qui correspondent aux tonnages ramenés à l'habitant sur la base de la **population totale française**, contrairement **aux ratios de collecte** pour lesquels les tonnages sont ramenés à la population desservie.

**Le terme « performance » ne fait pas ici référence à l'efficacité de la collecte mais bien au sens factuel et mathématique du chiffre.**

Ainsi, lorsque 100 % de la population est desservie pour une collecte, ratio et performance se confondent.

**À noter que les analyses portant sur les données 2015 non présentées ici et notamment celles relatives aux ratios de collecte déclinés par typologie d'habitat feront l'objet d'un complément de publication ultérieur.**

## Sommaire

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Glossaire.....                               | 4  |
| Intercommunalité.....                        | 6  |
| Le point sur les métropoles.....             | 9  |
| Les déchets ménagers et assimilés (DMA)..... | 10 |
| Les ordures ménagères résiduelles (OMR)..... | 16 |
| Les collectes séparées (CS).....             | 20 |
| La collecte en déchèterie.....               | 26 |
| Zoom « TZDZG ».....                          | 32 |
| Synoptique des flux.....                     | 33 |

# Glossaire

**Biodéchets** : tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

**Collecte** : toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement de déchets.

**Collecte séparée (CS)** : collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique.

**Déchets ménagers et assimilés (DMA)** : il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés (ces derniers regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des artisans, commerçants, des déchets du secteur tertiaire... collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers). Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché... ne relèvent pas de ce périmètre.

**DEEE** : déchets d'équipements électriques et électroniques.

**Emballages et papiers des ménages (encore appelés recyclables secs)** : emballages et journaux magazines.

**Encombrants** : déchets volumineux ne pouvant être déposés dans les conteneurs de collecte. Ne sont pas pris en compte les déchets verts et les déblais et gravats.

**ISDI** : Installation de stockage des déchets inertes.

**ISDND** : Installation de stockage des déchets non dangereux.

**Ordures ménagères et assimilées (OMA)** : ce sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte. Les OMA sont donc constituées des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des déchets collectés séparément, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire : verre + emballages et papiers graphiques (matériaux secs). Elles comprennent également les collectes séparées de biodéchets alimentaires.

**Ordures ménagères résiduelles (OMR)** : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes séparées.

**Matériaux recyclables** : déchets métalliques, papiers, cartons, plastiques, verre, textiles.

## Types de collectes séparées

**Collecte séparée du verre** : collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire du verre uniquement. Le verre collecté avec les emballages n'est pas comptabilisé dans ce type de collecte.

**Collecte séparée des emballages et papiers des ménages** : collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire des emballages et journaux magazines. Le verre est rarement collecté en mélange avec les emballages dans ce type de collecte. Les matériaux recyclables collectés en déchèterie ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte (hors points d'apport volontaires situés sur les déchèteries).

**Collecte séparée des déchets verts et des biodéchets** : collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire des déchets verts et/ou des biodéchets. Les déchets verts collectés en déchèterie ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.

**Collecte séparée des encombrants** : collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire des encombrants. Les encombrants collectés en déchèterie ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.

**Collecte séparée des déchets dangereux** : collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire des déchets dangereux. Les déchets dangereux collectés en déchèterie ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.

## Déchets municipaux\*

| Déchets de la collectivité :                                                                                                                                                           | Déchets ménagers et assimilés                                                                                                                                                                     |                                                          |                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                        | Déchets occasionnels :                                                                                                                                                                            | Déchets « de routine » = Ordures ménagères et assimilées |                                                                                                                                       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- déchets des espaces verts publics</li> <li>- déchets de voirie, marchés</li> <li>- déchets de l'assainissement (boues d'épuration)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- déchets collectés en déchèterie</li> <li>- collectes séparées d'encombrants, de déchets verts, de déblais et gravats, de déchets dangereux...</li> </ul> | Ordures ménagères résiduelles                            | <b>Déchets de routine collectés séparément en porte-à-porte ou en apport volontaire :</b><br>verre, emballages et papiers, biodéchets |

\*À noter qu'au sens de la directive européenne 2018/851 du 30 mai 2018, les déblais et gravats ne relèvent pas du champ des déchets municipaux.

## Comment lire un « diagramme en boîte » ou « boîte à moustache » ou « box-plot »

Un box-plot est un graphique simple composé d'un rectangle duquel deux droites sortent afin de représenter certains éléments des données.

La valeur centrale du graphique est la médiane (il existe autant de valeurs supérieures qu'inférieures à cette valeur dans l'échantillon).

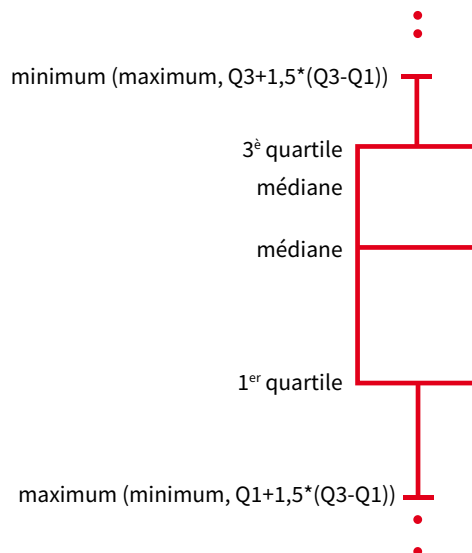
Les bords du rectangle sont les quartiles (pour le bord inférieur, un quart des observations a des valeurs plus petites et trois quarts ont des valeurs plus grandes, le bord supérieur suit le même raisonnement).

Les extrémités des moustaches sont calculées en utilisant 1,5 fois l'espace interquartile (la distance entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> quartile).

La croix dans la boîte : lorsqu'une croix apparaît dans le box-plot, il s'agit d'une représentation de la moyenne sur l'échantillon étudié.

On peut remarquer que 50 % des observations se trouvent à l'intérieur de la boîte. Les valeurs à l'extérieur des moustaches sont représentées par des points.

### Box-plot avancé



## Le point sur la réforme territoriale

Initialement dévolu aux communes qui pouvaient ensuite la transférer à des regroupements de communes<sup>1</sup>, l'exercice de la compétence gestion des déchets revient désormais de plein droit aux établissements publics territoriaux en lieu et place de ses communes membres, principe inscrit par la loi NOTRe dans le code général des collectivités territoriales.

Historiquement, l'approche intercommunale de la gestion des déchets s'est développée du fait des exigences croissantes de la réglementation de la gestion des déchets et sous l'influence des lois de décentralisation et notamment de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dite loi « Chevènement » qui clarifiait les conditions de transfert de la compétence déchets.

Le déploiement de l'intercommunalité à fiscalité propre, très rapide depuis 1999, a ensuite connu une croissance plus modérée depuis la fin des années 2000. Puis, placées au cœur de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 qui visait à achever la carte intercommunale au 31 décembre 2013, rationaliser les périmètres existants et simplifier l'organisation intercommunale actuelle, les intercommunalités ont connu de fortes évolutions de périmètres et de compétences. La démarche d'achèvement et de rationalisation est entrée en 2011-2012 dans sa phase de mise en œuvre. La loi rendait également obligatoire pour les communes l'adhésion à une intercommunalité au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Ainsi, l'analyse des évolutions 2011-2013 en matière de structuration de l'intercommunalité appliquée au domaine des déchets traduit la mutation du paysage des trois années qui ont suivi le démarrage de la refonte de la carte intercommunale.

Plus récemment, le paysage intercommunal français a été largement redessiné sous l'action conjuguée de la loi sur les métropoles dite « loi MAPTAM » (27 janvier 2014) et de la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République (7 août 2015).

En effet, la loi NOTRe, constituant le 3<sup>e</sup> volet de la réforme territoriale avec la loi MAPTAM et la nouvelle carte des régions, confie de nouvelles compétences à ces dernières et redéfinit clairement celles attribuées à chaque collectivité territoriale. Elle prévoit désormais que la compétence gestion des déchets ait vocation à être exercée à titre obligatoire par les EPCI à fiscalité propre. Ce transfert, déjà obligatoire pour les communautés urbaines puis, avec la loi MAPTAM, pour les métropoles dès leur création, devient également obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Parallèlement, une commune isolée devant obligatoirement rejoindre une intercommunalité, plus aucune commune n'exercera, à terme, la compétence en propre.

En outre, la constitution des EPCI devra atteindre, sauf disposition dérogatoire, un seuil minimum de 15 000 habitants et ne devra pas se faire, dans tous les cas, en dessous d'un seuil de 5 000 habitants.

La loi NOTRe a ainsi contribué à achever la carte intercommunale pour l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés.

## Bilan de l'intercommunalité

En 2013, 1 981 groupements de collectivités territoriales/établissements de coopération territoriale exerçaient une compétence collecte et/ou traitement des déchets. Parmi eux, la métropole de Nice et le département de la Mayenne assurent la compétence traitement.

Entre 2011 et 2013, le nombre de structures intercommunales baisse de 125, soit - 6 %. Il résulte de la diminution globale du nombre des syndicats (- 68 structures) et des communautés de communes (- 74 structures). L'augmentation nette du nombre de communautés d'agglomération (+ 18) est issue, entre autres, de la fusion des communautés de communes. Cette analyse, appliquée à l'exercice de la compétence déchets, confirme les tendances montrées à l'échelle de l'ensemble des intercommunalités françaises par la DGCL<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> EPCI à fiscalité propre : communautés de communes, d'agglomération, urbaine ou métropole  
EPCI sans fiscalité propre : syndicats de communes  
Syndicats mixtes

<sup>2</sup> DGCL : Direction générale des collectivités locales

## Taille moyenne des EPCI et syndicats mixtes exerçant une compétence déchets

|                               | Nombre de groupements |              | Taille moyenne        |               |                       |               |
|-------------------------------|-----------------------|--------------|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|
|                               | 2011                  | 2013         | 2011                  |               | 2013                  |               |
|                               |                       |              | en nombre de communes | en population | en nombre de communes | en population |
| Métropoles                    | /                     | 1            | /                     | /             | 46                    | 529 389       |
| Communautés urbaines          | 16                    | 14           | 27                    | 477 456       | 28                    | 511 545       |
| Communautés d'agglomération   | 153                   | 173          | 18                    | 130 088       | 20                    | 125 033       |
| Communautés de communes       | 1 294                 | 1 225        | 14                    | 13 077        | 15                    | 13 755        |
| Total EPCI à fiscalité propre | <b>1 463</b>          | <b>1 413</b> | <b>14</b>             | <b>30 366</b> | <b>16</b>             | <b>32 677</b> |
| Syndicats                     | 635                   | 567          | 64                    | 86 814        | 70                    | 94 393        |
| Total*                        | <b>2 098</b>          | <b>1 980</b> | <b>29</b>             | <b>47 451</b> | <b>31</b>             | <b>50 350</b> |

\* hors département

Un EPCI à fiscalité propre exerçant une compétence déchets comporte en moyenne 16 communes pour une population de près de 33 000 habitants en 2013 contre 14 communes et 30 000 habitants en 2011 (données SINOE®Déchets). La taille des communautés urbaines et des communautés de communes augmente légèrement tant en nombre de communes (+ 1 commune en moyenne) qu'en termes de population (respectivement + 7 % et + 5 %). Si les communautés d'agglomération voient également leur nombre moyen de communes augmenter, la taille moyenne de ces structures, elle, diminue, témoin notamment de la fusion et la transformation des communautés de communes en communautés d'agglomération.

**La réduction globale du nombre d'EPCI et syndicats mixtes vue sous l'angle de la compétence déchets et l'augmentation des périmètres, témoignent du processus de rationalisation de la carte intercommunale.**

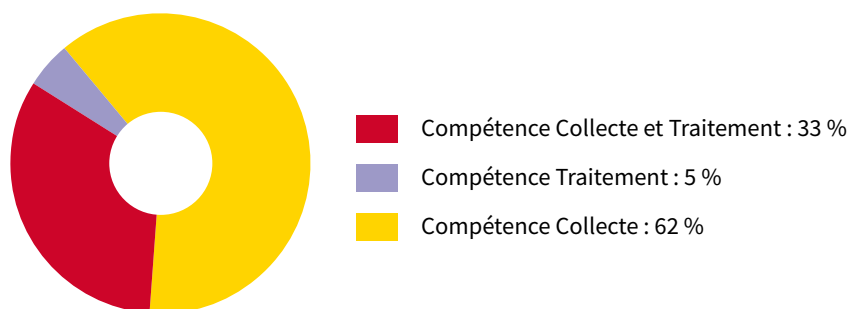
### Comparaison de la structuration des EPCI et syndicats mixtes avec les données de la direction générale des collectivités locales (DGCL).

Développée par la DGCL, la base nationale sur l'intercommunalité (Banatic), constitue le système d'information de référence sur les données relatives à l'intercommunalité et diffuse des éléments sur les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) avec ou sans fiscalité propre et les syndicats mixtes, **quelles que soient les compétences exercées ou déléguées.**

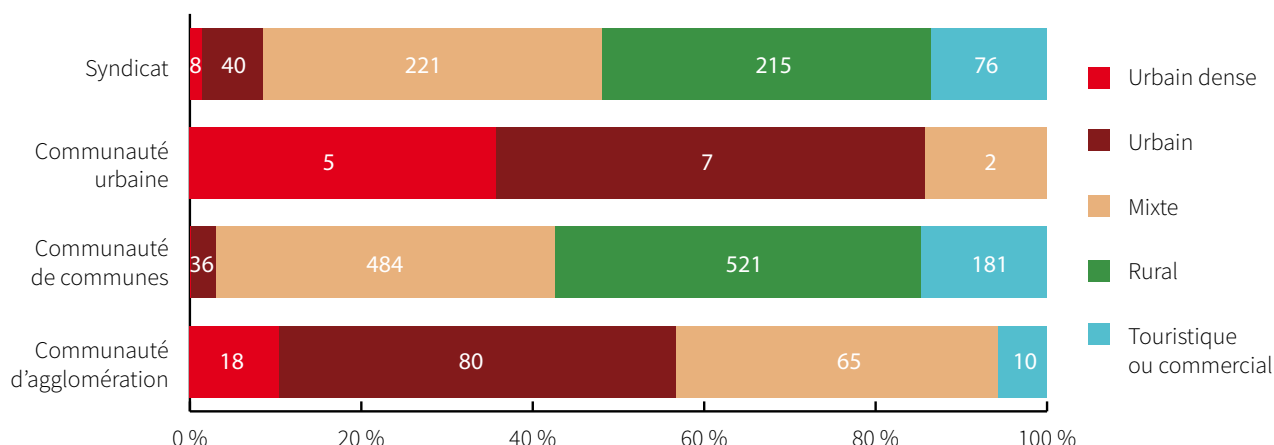
Ainsi, en 2013, **la métropole existante et la quasi-totalité des communautés urbaines exercent une compétence déchets.** Elles ne sont plus que **81 % des communautés d'agglomération** existantes et **55 % des communautés de communes** à exercer ladite compétence. Les syndicats exerçant une compétence déchets représentent, quant à eux, seulement **4 % des syndicats existants.**

### Répartition des compétences Collecte et Traitement des déchets au sein des intercommunalités

Près des deux tiers des structures intercommunales assurent une compétence Collecte uniquement (OMR et/ou CS et/ou déchèterie) et un tiers d'entre elles exercent l'ensemble de la compétence (Collecte et Traitement).



## Répartition des typologies d'habitat par type d'intercommunalités



La prépondérance des collectivités de typologie urbaine au sein des communautés urbaines et communautés d'agglomération est logique, de même que les collectivités rurales et mixtes au sein des communautés de communes.

À noter que les syndicats suivent une répartition similaire à celle des communautés de communes.

## Répartition de la taille des groupements

| Nombre de groupements comportant         | 2011 | 2013 |
|------------------------------------------|------|------|
| Moins de 5 000 habitants                 | 412  | 319  |
| De 5 000 habitants à 15 000 habitants    | 717  | 670  |
| De 15 000 habitants à 30 000 habitants   | 368  | 385  |
| De 30 000 habitants à 50 000 habitants   | 159  | 169  |
| De 50 000 habitants à 100 000 habitants  | 204  | 202  |
| De 100 000 habitants à 200 000 habitants | 129  | 125  |
| De 200 000 habitants à 300 000 habitants | 57   | 55   |
| De 300 000 habitants à 450 000 habitants | 31   | 33   |
| Plus de 450 000 habitants                | 22   | 23   |

En 2013, la France comptait 319 EPCI ou syndicats exerçant une compétence déchets de moins de 5 000 habitants, soit 16 % des intercommunalités. Cependant, le nombre de structures intercommunales faiblement peuplées tend à diminuer depuis 2011 au profit de structures plus importantes. Il était à prévoir que la loi NOTRe contribuerait à faire disparaître cette catégorie et, sauf régime dérogatoire, à diminuer fortement le nombre de structures comportant moins de 15 000 habitants en 2017. Le constat s'opérait déjà à compter des analyses 2015, le nombre d'EPCI comptant moins de 5 000 habitants diminuant de 40 % en 2015 et les estimations 2017 ne comptant plus qu'une quinzaine de collectivités dans ce cas.

À noter que dans le cadre de la réforme territoriale, la DGCL estimait à - 39 % le nombre de groupements à l'horizon fin 2017 (toutes compétences confondues). Les estimations provisoires 2017 appliquées à l'exercice de la compétence déchets indiquent une diminution de - 35 % du nombre de ces groupements (environ 1 280 structures en 2017 hors collectivités d'outre-mer).



# Le point sur les métropoles

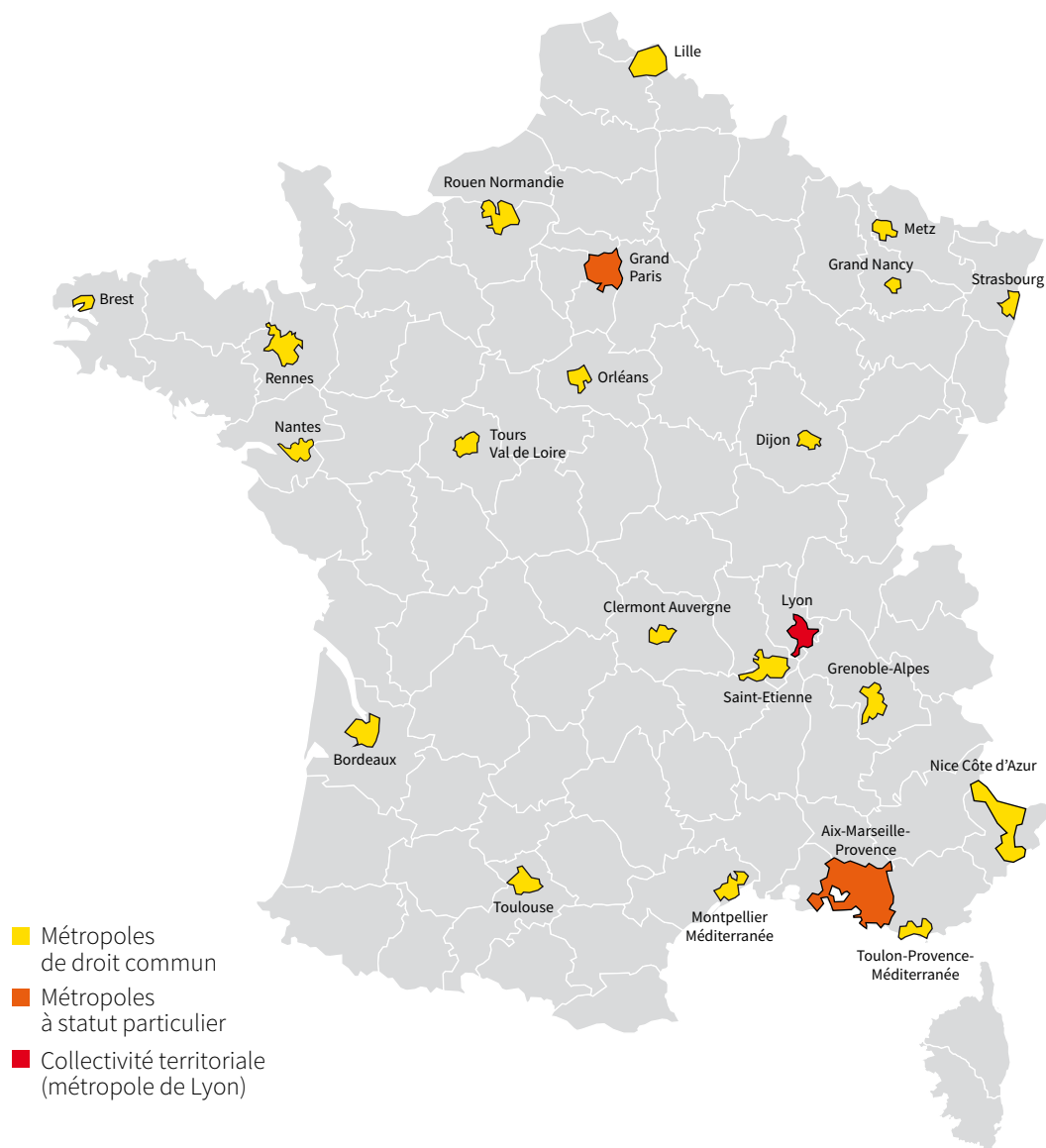
Créé par la loi du 16 décembre 2010, le statut de métropole a été renforcé par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « loi MAPTAM » qui renforce leur rôle et précise leur statut.

Selon l'article L5217-1 du code général des collectivités territoriales, une métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe plusieurs communes « d'un seul tenant et sans enclave qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion ».

Constitué sur la base du volontariat, le statut de métropole de droit commun<sup>3</sup> est accessible aux ensembles de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants.

À ce jour, 21 métropoles existent en France : Nice, la toute première, fut créée en 1963. Nancy, Paris et Aix-Marseille-Provence créées au cours de 2016 ont complété celles de Lille, Rouen, Brest, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg, Lyon (statut de collectivité territoriale) et Grenoble qui avaient déjà vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ont suivi Dijon, Orléans et Tours en 2017. Enfin, Clermont Auvergne, Metz, Saint-Etienne et Toulon constituent les quatre dernières créées en 2018.

## Carte des métropoles au 1<sup>er</sup> janvier 2018



<sup>3</sup> Un dispositif de transformation facultative concerne d'une part les EPCI à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 400 000 habitants et dans le périmètre duquel se trouve le chef-lieu de région et d'autre part les EPCI à fiscalité propre au centre d'une zone d'emplois de plus de 40 000 habitants et qui exerçaient déjà les compétences obligatoires des métropoles à la date d'entrée en vigueur de la loi.

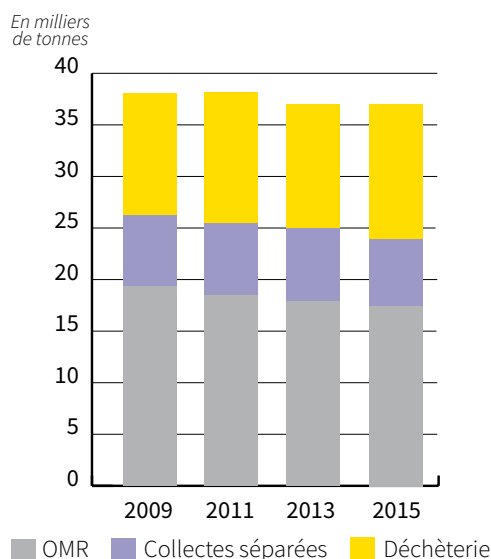
# Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles, les déchets des collectes séparées ainsi que les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD).

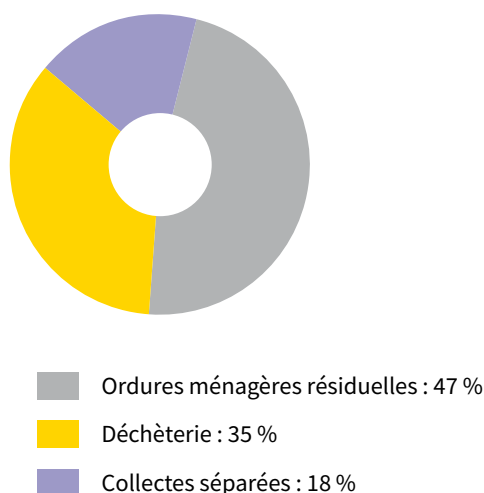
En 2013, 37,7 Mt de déchets ménagers et assimilés ont été collectés par le service public. **Avec 37,9 Mt en 2015**, les quantités de déchets ménagers et assimilés tendent donc à se stabiliser autour de 38 Mt depuis 2007 malgré une croissance modérée mais continue de la population.

Les ordures ménagères résiduelles représentent toujours près de la moitié des flux (47 % soit 17,7 Mt en 2013 ; 46 % en 2015). Les collectes séparées constituent 18 % de ce gisement (7 Mt) et 35 % (36 % en 2015) des quantités de DMA sont issu des flux collectés en déchèterie (13 Mt).

## Évolution des tonnages globaux de DMA collectés

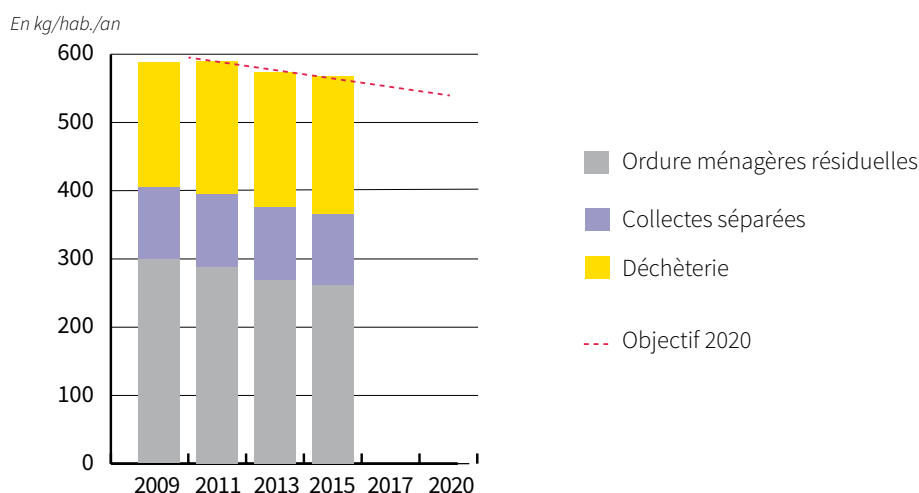


## Répartition des tonnages collectés par type de collectes en 2013



Ramenée à l'habitant, la production de DMA diminue de **3 %** entre 2011 et 2013 : **573 kg/habitant/an en 2013** contre **590 kg/habitant/an** en 2011, conforme à l'objectif national, tendance que les données 2015 confirment avec une poursuite de la diminution à hauteur de **568 kg/habitant/an de DMA** en 2015.

## Évolution des performances de collecte des DMA par type de collectes



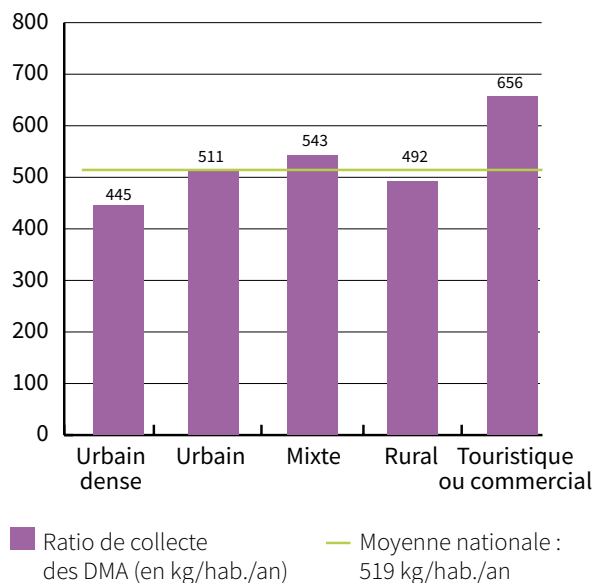
La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit de **réduire la production par habitant de DMA de 10 % à l'horizon 2020 par rapport à 2010**.

## Évolution détaillée des DMA (avec gravats) collectés par type de collectes de 2009 à 2015

|                               | 2009                   |                            | 2011                   |                            | 2013                   |                            | 2015                   |                            |
|-------------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------------|
|                               | Tonnage collecté en Mt | Performances en kg/hab./an | Tonnage collecté en Mt | Performances en kg/hab./an | Tonnage collecté en Mt | Performances en kg/hab./an | Tonnage collecté en Mt | Performances en kg/hab./an |
| Ordures ménagères résiduelles | 19,1                   | 298                        | 18,8                   | 288                        | 17,7                   | 269                        | 17,4                   | 261,2                      |
| Collectes séparées            | 6,8                    | 106                        | 7                      | 107                        | 7                      | 106                        | 7                      | 104,4                      |
| Déchèterie                    | 11,8                   | 184                        | 12,7                   | 195                        | 13                     | 198                        | 13,5                   | 202,3                      |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>37,8</b>            | <b>588</b>                 | <b>38,5</b>            | <b>590</b>                 | <b>37,7</b>            | <b>573</b>                 | <b>37,9</b>            | <b>568</b>                 |

## Ratios de collecte des DMA (hors gravats) par typologies en France en 2013

En kg/hab./an



Les analyses par typologie d'habitat, dont les tendances restent sensiblement similaires à celles de 2011, montrent, au global, des réalités territoriales contrastées. Tandis que la moyenne nationale s'établit à **519 kg/hab./an** (hors gravats) en 2013, le ratio de collecte des DMA reste plus faible en milieu urbain dense et rural. Pour le milieu urbain dense, ce sont les ratios de collecte du verre et en déchèterie, moins élevés, qui sont impactants (pour les déchèteries, un maillage du parc moins important en Île-de-France vient expliquer cette tendance). À l'inverse, en habitat rural, ce sont les ordures ménagères résiduelles (OMR) (dont le ratio est sensiblement inférieur à la moyenne) qui conditionnent donc le ratio plus faible de DMA.

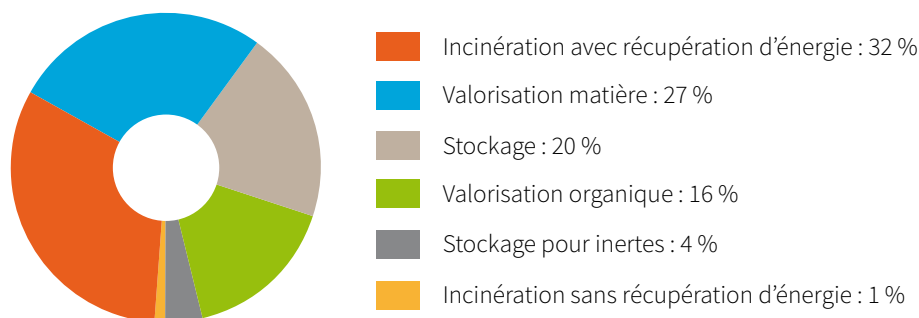
## Répartition des DMA par famille de déchets en 2015

La répartition générale des déchets ménagers et assimilés par type de déchets reste similaire depuis 2009. À noter toutefois la diminution de la part des OMR (- 3 points entre 2011 et 2015), au profit des matériaux recyclables et des biodéchets/déchets verts.

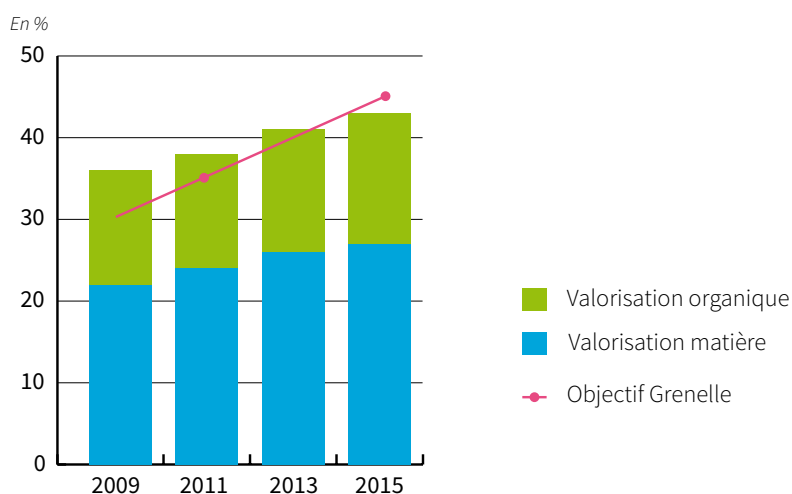


- Ordures ménagères résiduelles : 46 %
- Matériaux recyclables : 19 %
- Déchets verts et biodéchets : 14 %
- Encombrants : 10 %
- Déblais et gravats : 10 %
- Déchets dangereux (y.c. DEEE) et autres : 1 %

## Répartition des destinations des DMA en 2015



## Évolution du taux de valorisation matière et organique des DMA



La baisse conséquente du stockage amorcée depuis 2007 se poursuit passant de plus de 30 % des DMA collectés enfouis en 2007 à **22 % en 2013** et **20 % en 2015**.

L'incinération sans aucun dispositif de récupération de l'énergie<sup>4</sup> tend à disparaître depuis 2009. En 2013, il restait 358 kt (soit une diminution de 15 % des tonnages entre 2011 et 2013) envoyées vers cette destination. Les résultats 2015 confirment cette tendance, affichant également une forte baisse d'un tiers des tonnages orientés vers ces usines entre 2013 et 2015.

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe comme objectif d'augmenter la valorisation matière et organique à 55 % des déchets non dangereux non inertes d'ici 2020 (puis 65 % d'ici 2025), objectifs à décliner localement par le SPPGD (périmètre des DMA).

La loi prévoit également la réduction de la mise en stockage des déchets non dangereux de 50 % à l'horizon 2025 par rapport à 2010 avec un jalon à - 30 % en 2020.

Pour mémoire, les lois Grenelle avaient déjà pour objectif d'orienter vers le recyclage et la valorisation organique **45 % des déchets ménagers et assimilés d'ici à 2015**. Si l'objectif 2012 est dépassé, celui de 2015 n'est *a priori* pas tout à fait atteint...

## Focus sur les emplois liés à la collecte

En 2015, le nombre d'emplois (= nombre d'ETP\*) liés au service de collecte des collectivités est estimé à environ **52 000 emplois** (prestataires de collecte inclus). À ce chiffre, s'ajoute **7 000 emplois** associés au gardiennage des **déchèteries**.

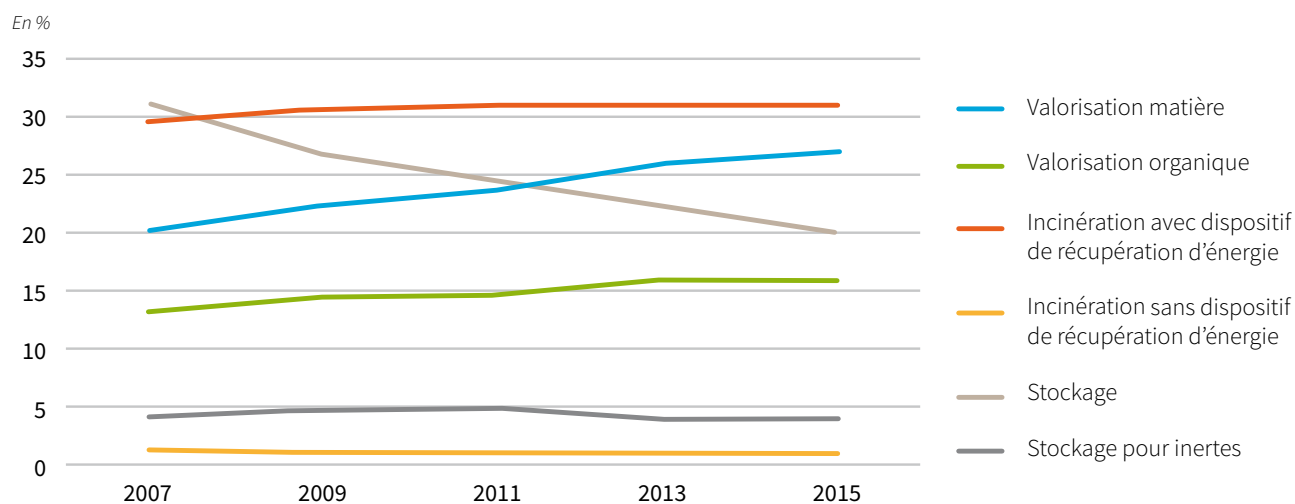
<sup>4</sup> Indépendamment de la notion de performance énergétique des installations qualifiant la filière de valorisation énergétique ou d'incinération.

\* ETP : équivalent temps plein

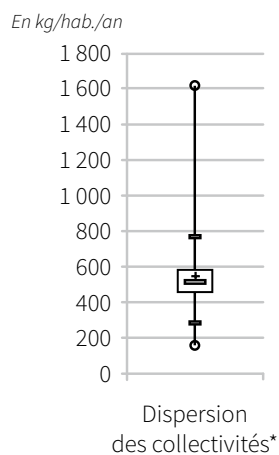
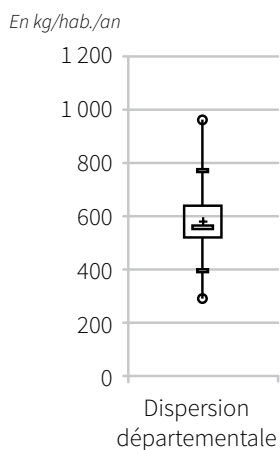
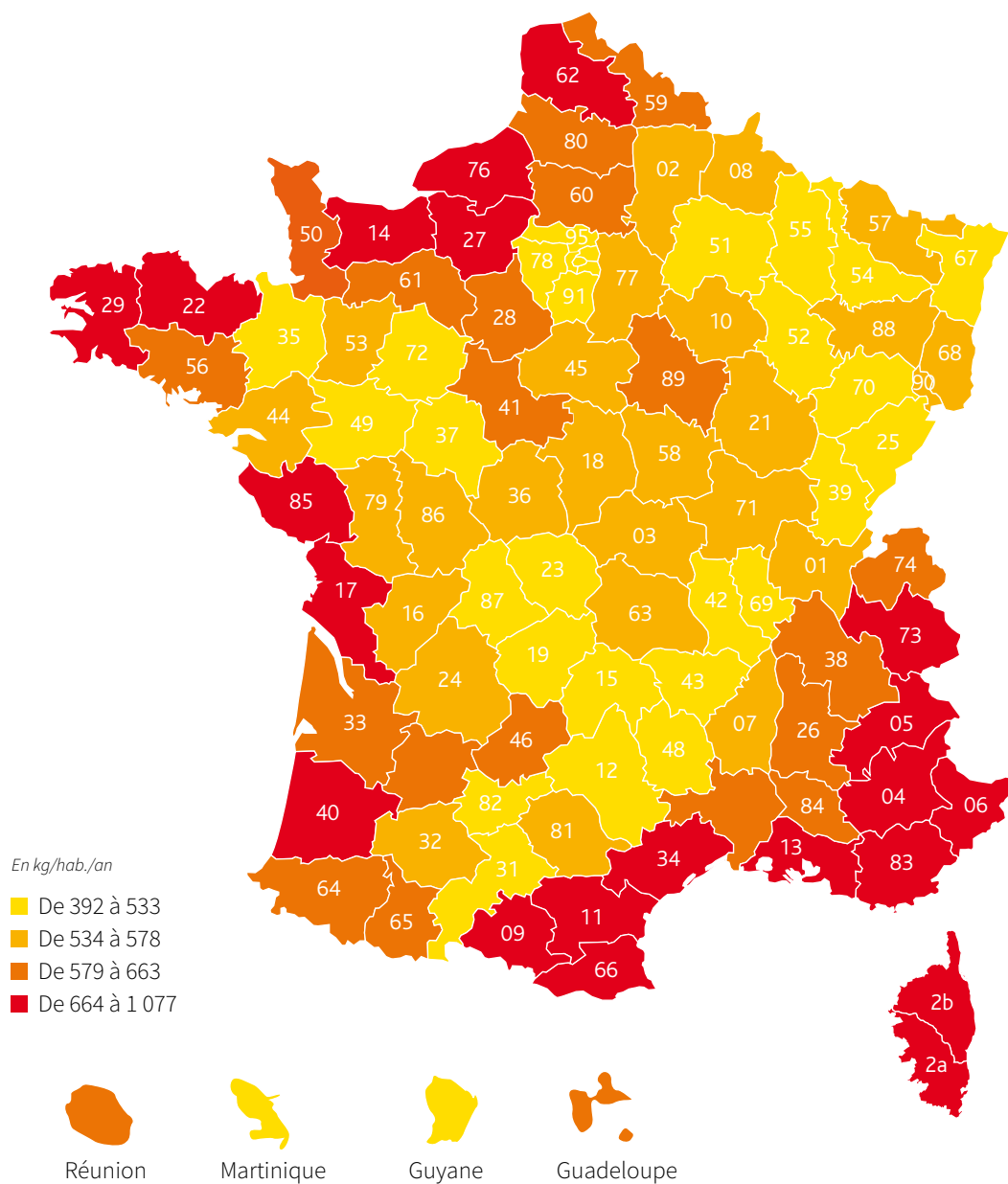
## Évolution des destinations des DMA par type de traitement de 2007 à 2015

|                                                        | 2007          |      | 2009          |      | 2011          |      | 2013          |    | 2015          |      |
|--------------------------------------------------------|---------------|------|---------------|------|---------------|------|---------------|----|---------------|------|
|                                                        | Tonnage en Mt | %    | Tonnage en Mt | %    | Tonnage en Mt | %    | Tonnage en Mt | %  | Tonnage en Mt | %    |
| Valorisation matière                                   | 7,2           | 20,2 | 8,2           | 22,4 | 8,8           | 23,7 | 9,6           | 26 | 10,2          | 27,4 |
| Valorisation organique                                 | 4,8           | 13,3 | 5,3           | 14,4 | 5,5           | 14,6 | 5,7           | 16 | 6             | 16,3 |
| Incinération avec dispositif de récupération d'énergie | 10,6          | 29,7 | 11,2          | 30,6 | 11,6          | 31,0 | 11,4          | 31 | 11,7          | 31,5 |
| Incinération sans dispositif de récupération d'énergie | 0,5           | 1,4  | 0,4           | 1,1  | 0,4           | 1,1  | 0,4           | 1  | 0,2           | 0,6  |
| Stockage                                               | 11,2          | 31,2 | 9,8           | 26,7 | 9,2           | 24,7 | 8,2           | 22 | 7,5           | 20,2 |
| Stockage pour inertes                                  | 1,5           | 4,2  | 1,7           | 4,8  | 1,8           | 4,9  | 1,6           | 4  | 1,5           | 4    |
| NP<br>(reventilés dans les analyses en %)              | 1,9           |      | 1,2           |      | 1,1           |      | 0,9           |    | 0,7           |      |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>37,7</b>   |      | <b>37,8</b>   |      | <b>38,4</b>   |      | <b>37,7</b>   |    | <b>37,9</b>   |      |

## Évolution des destinations (en %) des DMA par type de traitement



## Cartographie départementale des ratios de collecte des DMA en 2013



\* Gisement de DMA reconstitués sur le périmètre des collectivités exerçant la compétence collecte des OMR, desservies pour les flux d'OMR, d'emballages et papiers, de verre et en déchèterie et disposant de données renseignées pour tous ces flux.

## Synthèse des collectes des ordures ménagères (hors déchèteries)

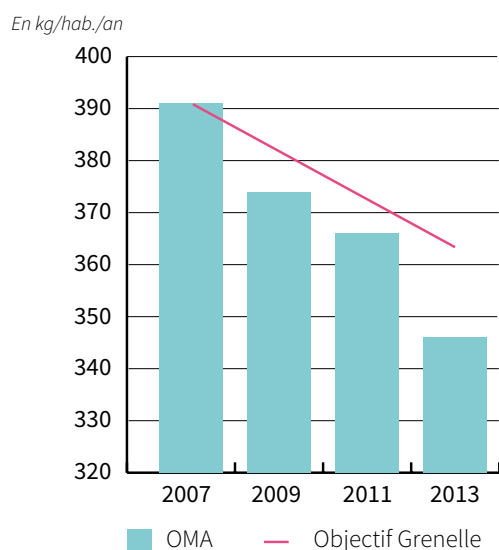
| Collectes                | 2009          |                            | 2011          |                            | 2013          |                            | 2015          |                            |
|--------------------------|---------------|----------------------------|---------------|----------------------------|---------------|----------------------------|---------------|----------------------------|
|                          | Tonnage en Mt | Performances en kg/hab./an | Tonnage en Mt | Performances en kg/hab./an | Tonnage en Mt | Performances en kg/hab./an | Tonnage en Mt | Performances en kg/hab./an |
| OMR                      | 19,1          | 298                        | 18,8          | 288                        | 17,7          | 269                        | 17,4          | 261                        |
| Verre                    | 1,9           | 29,7                       | 1,9           | 29,6                       | 1,9           | 28,8                       | 1,9           | 29                         |
| Emballages et papiers    | 3,0           | 46                         | 3,1           | 47                         | 3,1           | 47                         | 3,1           | 47                         |
| Biodéchets/déchets verts | 1,1           | 17,7                       | 1,2           | 18,1                       | 1,2           | 17,7                       | 1,2           | 17,4                       |
| Encombrants              | 0,8           | 12,2                       | 0,7           | 11,1                       | 0,7           | 10,7                       | 0,6           | 8,9                        |
| Déchets dangereux        | 4,4 kt        | 0,07                       | 7,5 kt        | 0,11                       | 4,9 kt        | 0,1                        | 8,6 kt        | 0,1                        |
| Autres (textiles,...)    | 51 kt         | 0,8                        | 58 kt         | 0,9                        | 0,1           | 1,7                        | 0,1           | 1,8                        |
| <b>TOTAL</b>             | <b>25,9</b>   | <b>404</b>                 | <b>25,8</b>   | <b>395</b>                 | <b>24,7</b>   | <b>375</b>                 | <b>24,4</b>   | <b>365</b>                 |

## Zoom sur les ordures ménagères et assimilées (OMA)

Les OMA comprennent les OMR, le verre, les emballages et papiers ainsi que les déchets de produits alimentaires (hors déchets verts).

| 2009          |                            | 2011          |                            | 2013          |                            | 2015          |                            |
|---------------|----------------------------|---------------|----------------------------|---------------|----------------------------|---------------|----------------------------|
| Tonnage en Mt | Performances en kg/hab./an | Tonnage en Mt | Performances en kg/hab./an | Tonnage en Mt | Performances en kg/hab./an | Tonnage en Mt | Performances en kg/hab./an |
| 24            | 374                        | 23,8          | 366                        | 22,8          | 346                        | 22,6          | 339                        |

Entre 2011 et 2013, la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) a diminué de **20 kg/hab./an** (soit - 5 %). Elle faisait déjà suite à une baisse de 2 % entre 2009 et 2011. Si cette réduction conséquente s'inscrit dans la tendance visée, elle résulte toutefois, au moins en partie, de la conjoncture économique spécifique.



Pour mémoire, le Grenelle de l'Environnement fixait comme objectif national de réduire **la production d'OMA de 7 % par habitant** entre 2008 et 2013, c'est-à-dire atteindre 362 kg/hab./an en 2013.

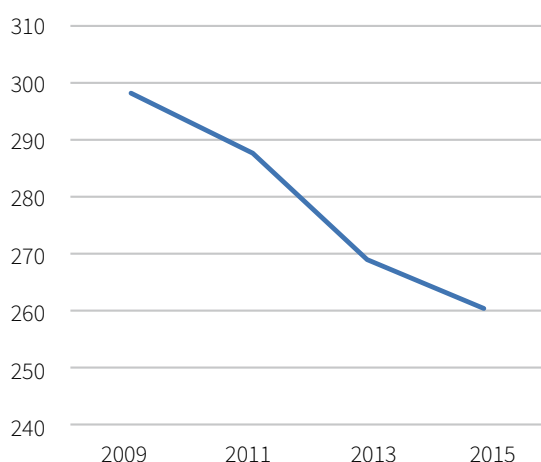
# Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La diminution conséquente et continue des ordures ménagères résiduelles contribue fortement à l'atteinte des objectifs visés, puisqu'associée à une stabilisation des autres flux collectés séparément et à un ralentissement de la croissance des flux collectés en déchèterie.

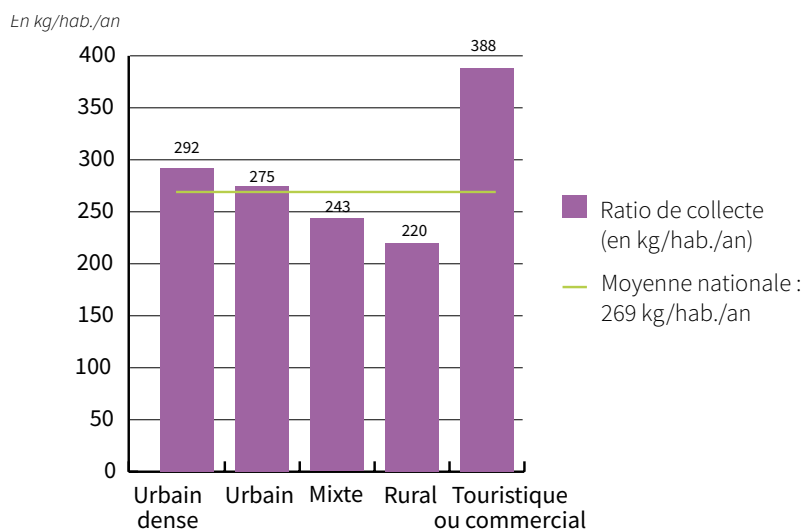
Tant en tonnages qu'en ratio ramené à l'habitant, les quantités d'OMR collectées ne cessent de diminuer. La baisse mesurée entre 2011 et 2013 s'élève à **19 kg/hab./an**. Elle succède aux moins 10 kg/hab./an déjà constatés entre 2009 et 2011.

Au total, entre 2009 et 2013 la diminution atteint donc **29 kg/hab./an**, soit une baisse de 10 % (représentant -7 % des tonnages). Cette tendance se poursuit en 2015, le ratio de collecte des OMR diminuant encore de 3 points pour atteindre **261 kg par l'habitant et par an**.

Évolution du ratio de collecte des OMR (en kg/hab./an)



Ratio de collecte des OMR par typologie d'habitats en 2013

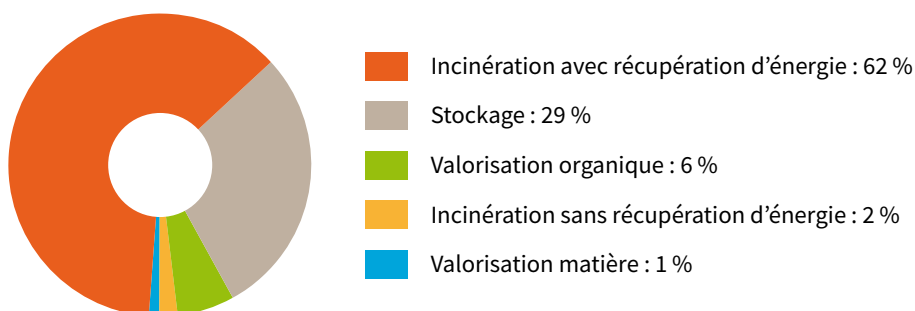


À l'image des précédentes enquêtes, les ratios de collecte déclinés par typologie d'habitat traduisent des disparités importantes entre territoires. Les collectivités situées en zone urbaine dense ou touristique/commerciale présentent des ratios de collecte plus élevés que la moyenne nationale. À l'inverse, la typologie rurale reste toujours très inférieure à la moyenne nationale, en partie liée à des pratiques de prévention et de gestion de proximité des biodéchets (compostage domestique...) plus développées. De même, les apports en déchèterie sont également plus conséquents dans les territoires ruraux.

## Destination des OMR par type de traitement

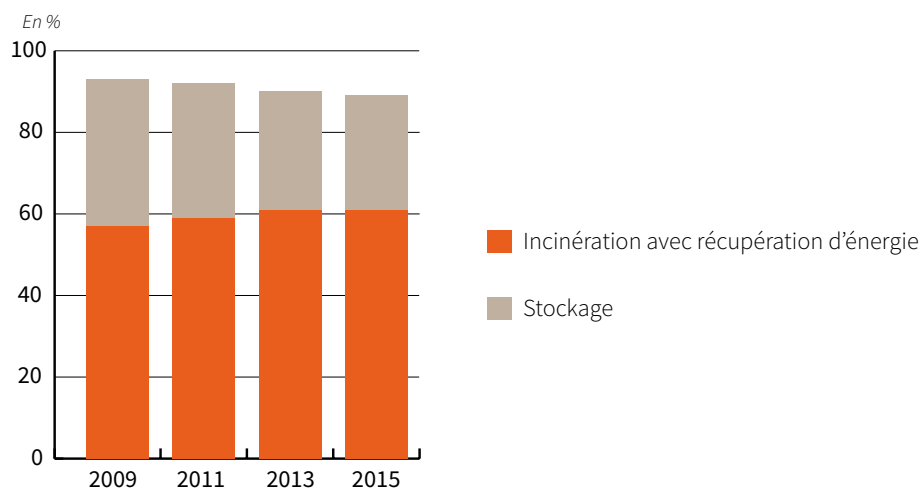
La proportion d'OMR orientées vers le stockage continue de diminuer, passant de 33 % en 2011 à 29 % en 2013 et 28 % en 2015. Cette diminution se fait au profit de l'incinération avec récupération d'énergie.

Répartition des destinations des OMR par type de traitements en 2013

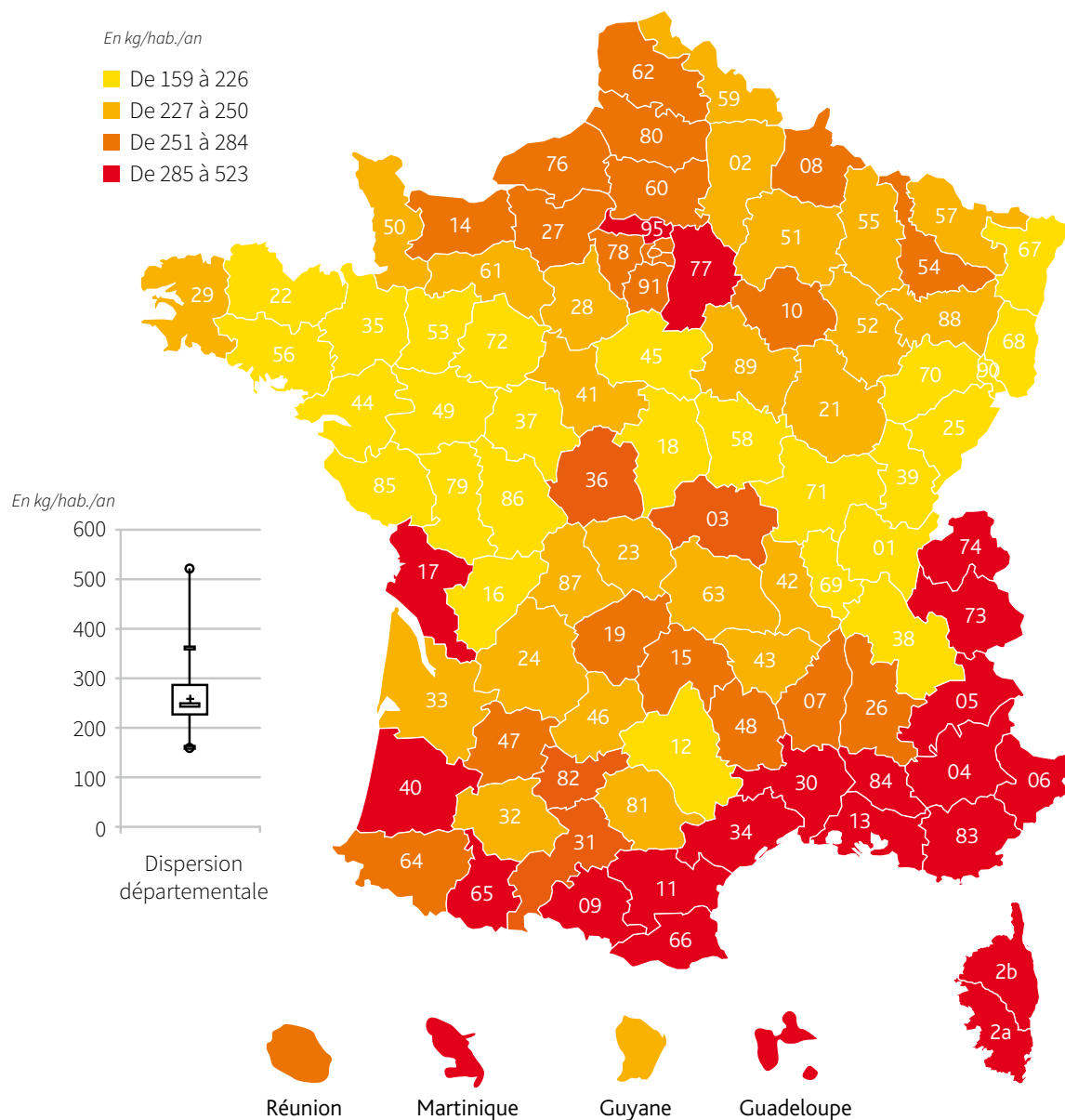


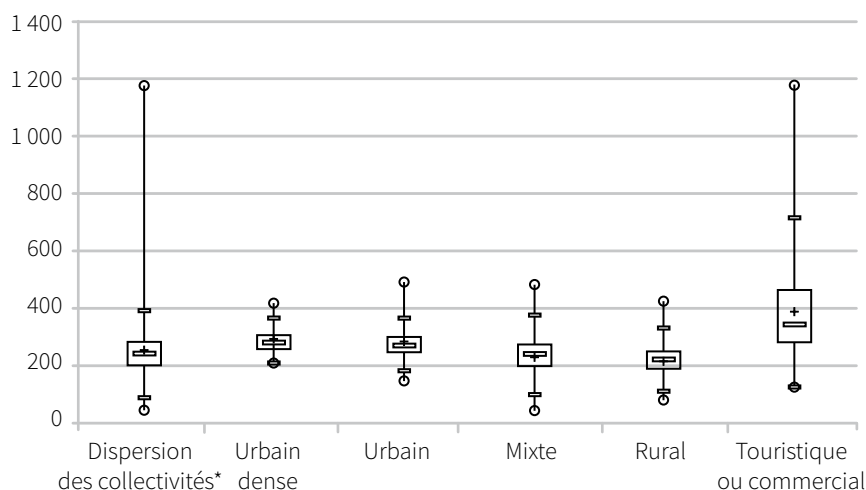


## Évolution de la part des OMR orientées vers l'incinération avec récupération d'énergie et le stockage



## Cartographie départementale des ratios de collecte des OMR en 2013





\* Gisement d'OMR reconstitué sur le périmètre de chacune des collectivités exerçant une compétence collecte des OMR sur au moins une partie de leur territoire, desservies pour les flux d'OMR, d'emballages et papiers, de verre et en déchèterie et disposant de données renseignées pour tous ces flux. 1 860 collectivités sont ainsi analysées (sur 1 981 collectivités).

## Zoom sur les 10 % des collectivités disposant des ratios de collecte des OMR les moins élevés en 2013

(cf graphique p19)

Les collectivités appartenant au 1<sup>er</sup> décile (relatif au ratio de collecte d'OMR) présentent un ratio de collecte en deçà de **160 kg/hab./an** d'OMR et représentent plus de 5 % de la population. La quasi-totalité de ces collectivités est située en milieu rural ou mixte.

Elles disposent en moyenne d'un ratio de collecte des OMR **inférieur de moitié** par rapport à l'ensemble des collectivités françaises<sup>5</sup> et inférieur de 40 % au regard des collectivités de même répartition typologique<sup>6</sup>.

Leurs ratios de collecte des recyclables secs des ordures ménagères (RSOM) et du verre sont en parallèle légèrement plus élevés (pour les RSOM, leurs quantités collectées suivent respectivement + 16 et + 19 % de celles collectées en moyenne au niveau national et des collectivités de même typologie).

Les ratios de collecte du verre s'inscrivent dans la même tendance (+ 35 % par rapport à la moyenne nationale et + 15 % par rapport aux collectivités de mêmes typologies).

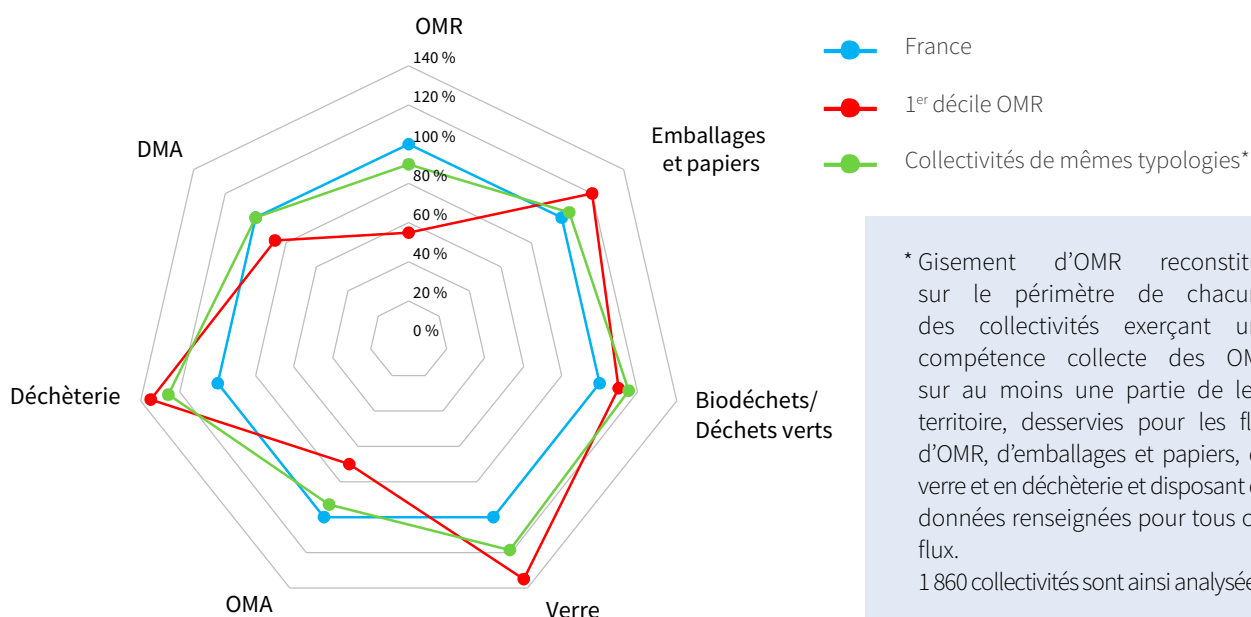
Les ratios de collecte en déchèterie sont également légèrement plus élevés que ceux des collectivités de mêmes milieux (+ 7 %) sans toutefois compenser la forte diminution liée aux OMR. Ils restent en revanche plus élevés que ceux de la moyenne nationale (+ 34 %) lissés notamment par les ratios de collecte très inférieurs en Île-de-France.

En outre, au moins 50 % d'entre-elles possèdent une tarification incitative et elles représentent 20 % de celles ayant mis en place une collecte séparée de biodéchets (avec ou sans déchets verts en mélange), soit 6 % de la population, ce qui est identique à la proportion nationale (6 %). La répartition de leurs flux collectés en déchèterie par type de déchets n'apparaît pas différente de la répartition nationale.

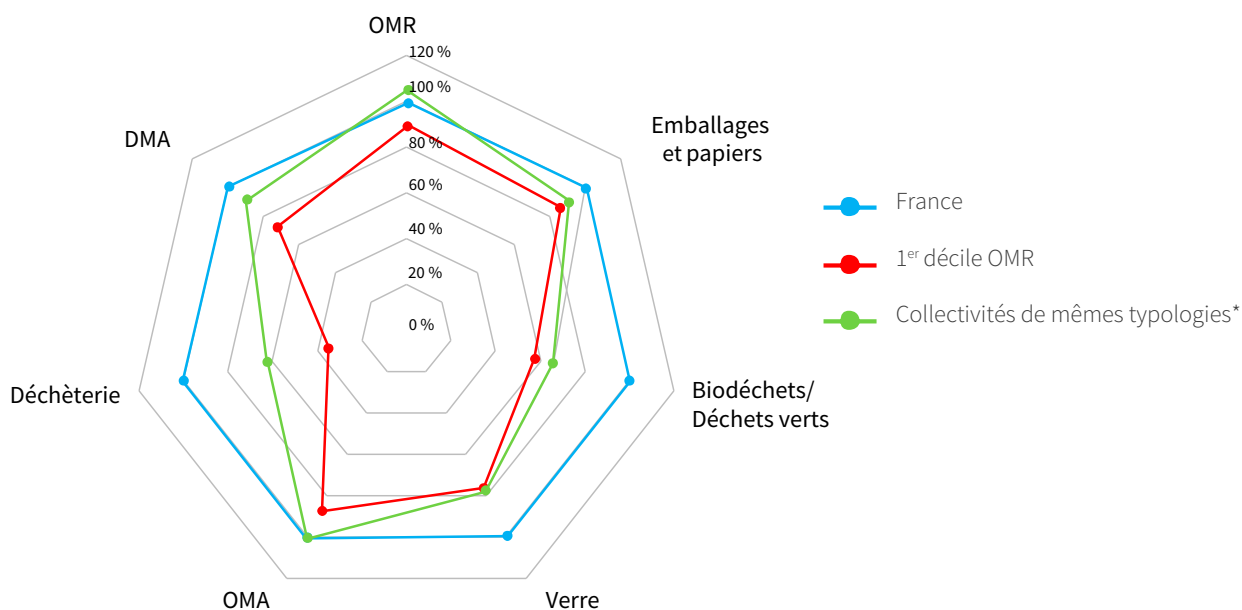
<sup>5</sup> Collectivités exerçant une compétence collecte des OMR sur au moins une partie de leur territoire, desservies pour les flux d'OMR, d'emballages et papiers, de verre et en déchèterie et disposant de données renseignées pour tous ces flux. 1 860 collectivités sont ainsi analysées. Elles sont représentatives de la situation nationale en matière de répartition par type d'habitat.

<sup>6</sup> Ratios de collecte nationaux ré-évalués au prorata de la répartition des typologies des collectivités du 1<sup>er</sup> décile appliquée sur l'ensemble des collectivités analysées.

## OMR - Positionnement des collectivités performantes (1<sup>er</sup> décile) - Données 2013 - Graphique en base 100



## DMA - Positionnement des collectivités performantes (1<sup>er</sup> décile) - Données 2013 - Graphique en base 100



Le ratio de collecte des DMA des collectivités du 1<sup>er</sup> décile s'établit à **412 kg/hab./an** (hors gravats) et représentent plus de 11 % de la population. Elles possèdent un ratio de collecte en déchèterie très inférieur aux moyennes française ou de même typologie (respectivement – 65 % et 43 %)<sup>7</sup>, impactant en toute logique le ratio de collecte des DMA à la baisse. Il est toutefois à noter que ces mêmes collectivités présentent également **un ratio de collecte des OMR inférieur de 11 %** par rapport à l'ensemble des collectivités françaises et 15 % au regard des collectivités de même typologie.

Les autres collectes séparées (à l'exception du ratio de collecte du verre qui est sensiblement identique à celui des collectivités de même typologie) **suivent également la même tendance**, se situant dans chaque cas légèrement en deçà des moyennes.



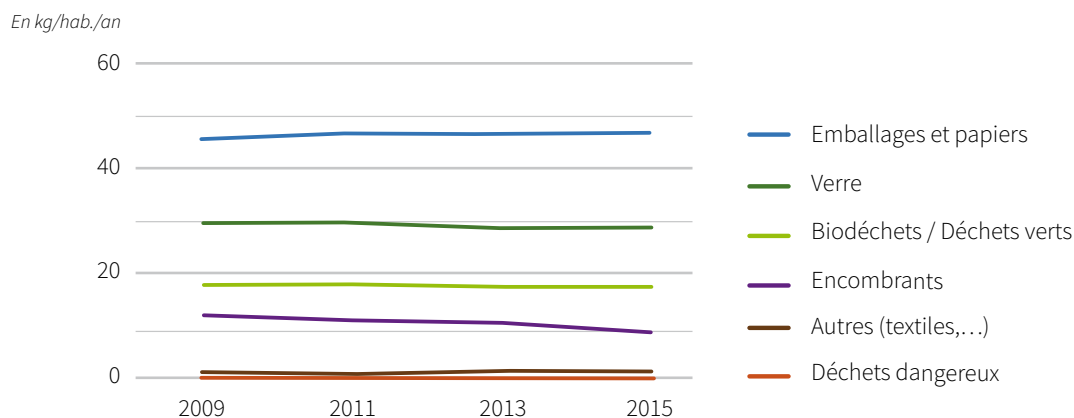
L'analyse est ici destinée à constituer un référentiel au service de l'aide à la décision permettant aux collectivités de se situer dans une démarche d'optimisation de son service. Elle ne constitue pas une analyse des collectivités qui s'éloigneraient des référentiels pour des spécificités territoriales (niveau de service, collectes des professionnels...).

<sup>7</sup> La typologie urbain dense est ici surreprésentée (collectivités notamment situées en Île-de-France).

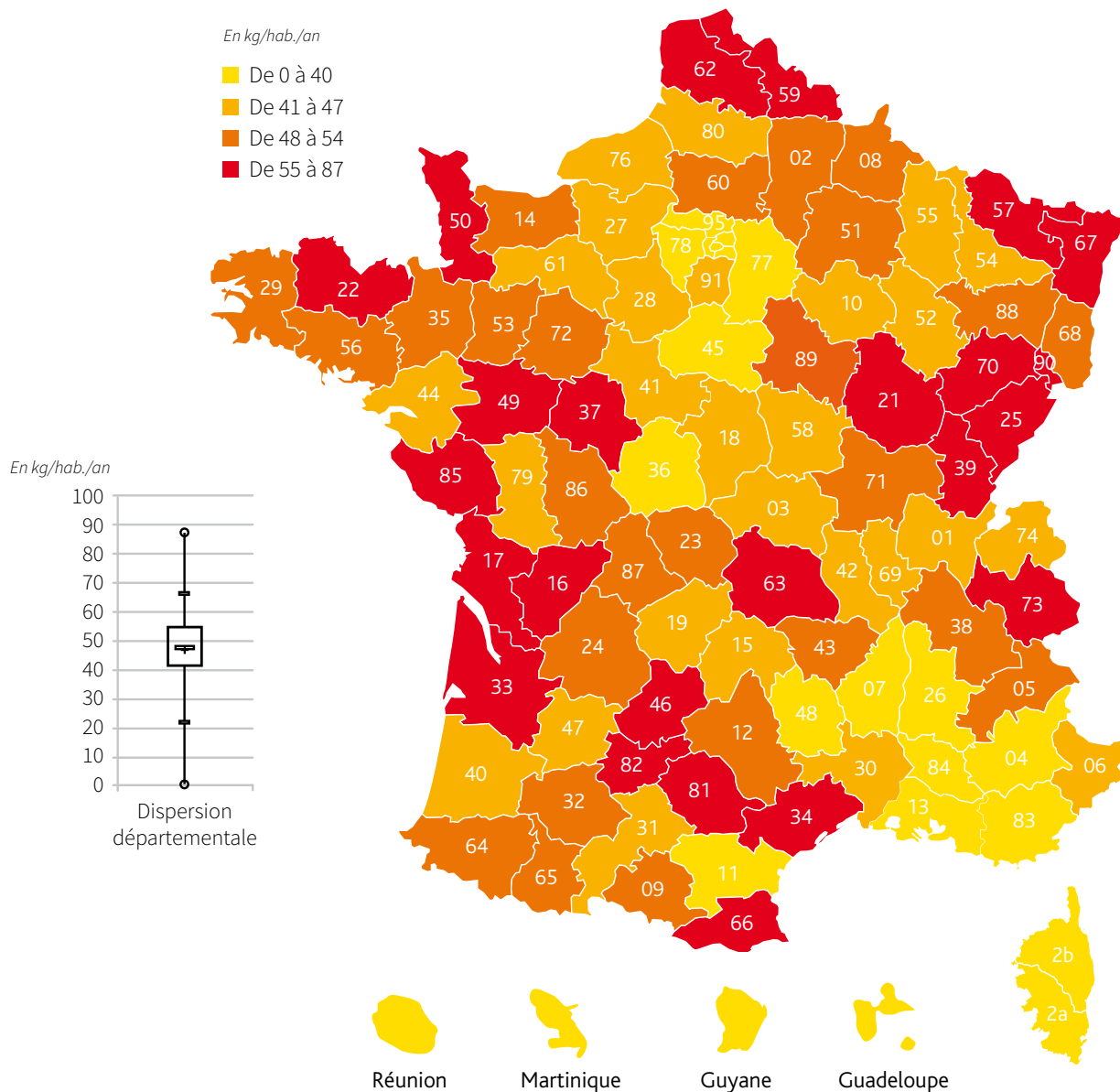
# Les collectes séparées

## Les recyclables secs des ordures ménagères (RSOM)

### Évolution des ratios de collecte des collectes séparées hors déchèterie

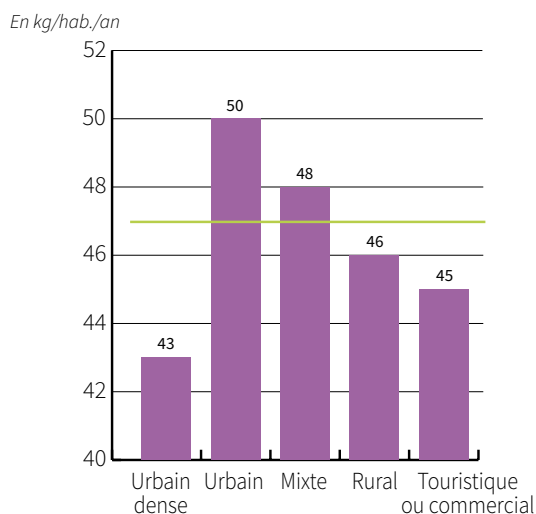


### Cartographie départementale des ratios de collecte des RSOM (hors verre) en 2013

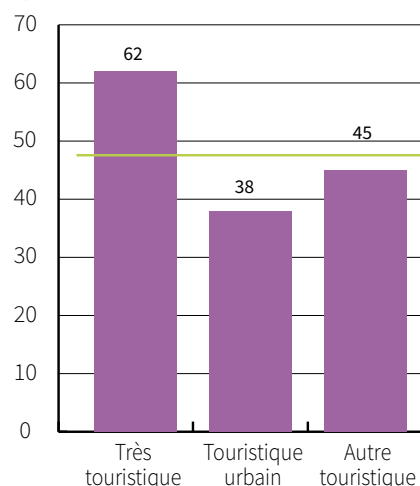


## Ratio de collecte des RSOM par typologie d'habitat en 2013

L'analyse par typologie d'habitat reflète, là encore, des réalités territoriales contrastées, similaires aux tendances des précédentes enquêtes.



En kg/hab./an



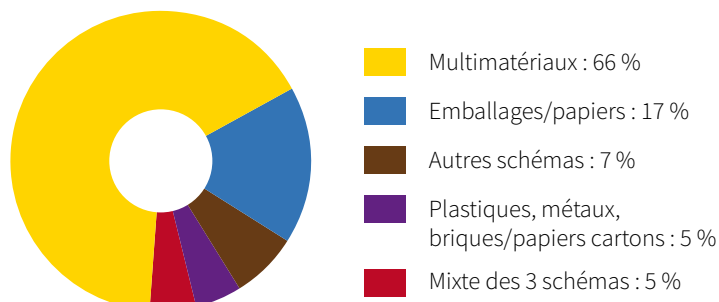
■ Ratio de collecte (en kg/hab./an)  
— Moyenne nationale : 47 kg/hab./an

Les collectivités situées en milieu rural et urbain dense présentent un ratio de collecte inférieur à la moyenne (à noter que l'Île-de-France constitue 30 % du territoire urbain dense). À l'inverse, les collectivités situées en milieu urbain et mixte se situent au-dessus. Au sein de ces grandes typologies, le découpage infra par typologie de 2<sup>e</sup> niveau<sup>8</sup> ne montre pas d'écart, excepté pour la typologie touristique ou commerciale où l'impact du tourisme sur les ratios collectés s'affiche distinctement.

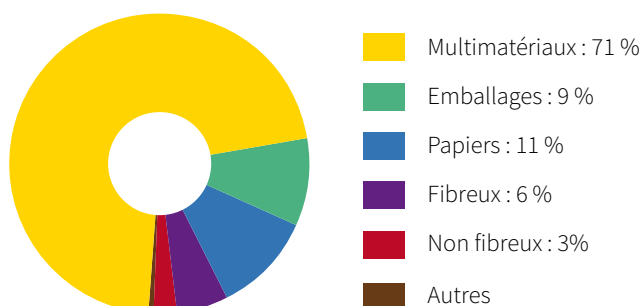
## Répartition des quantités collectées selon les schémas d'organisation des RSOM (hors verre) en 2013

Les trois schémas principaux représentent 93 % des tonnages. Le schéma multimatériaux reste toujours majoritaire, suivi du schéma emballages/papiers et enfin du schéma plastiques, métaux, briques/papiers cartons.

Depuis 2011, l'analyse des évolutions montre une progression du multimatériaux, une diminution du schéma papiers/emballages et une certaine stabilité du schéma plastiques, métaux, briques/papiers cartons. Les organisations autres que les trois schémas principaux tendent également à diminuer.



## Répartition des tonnages par flux en 2013

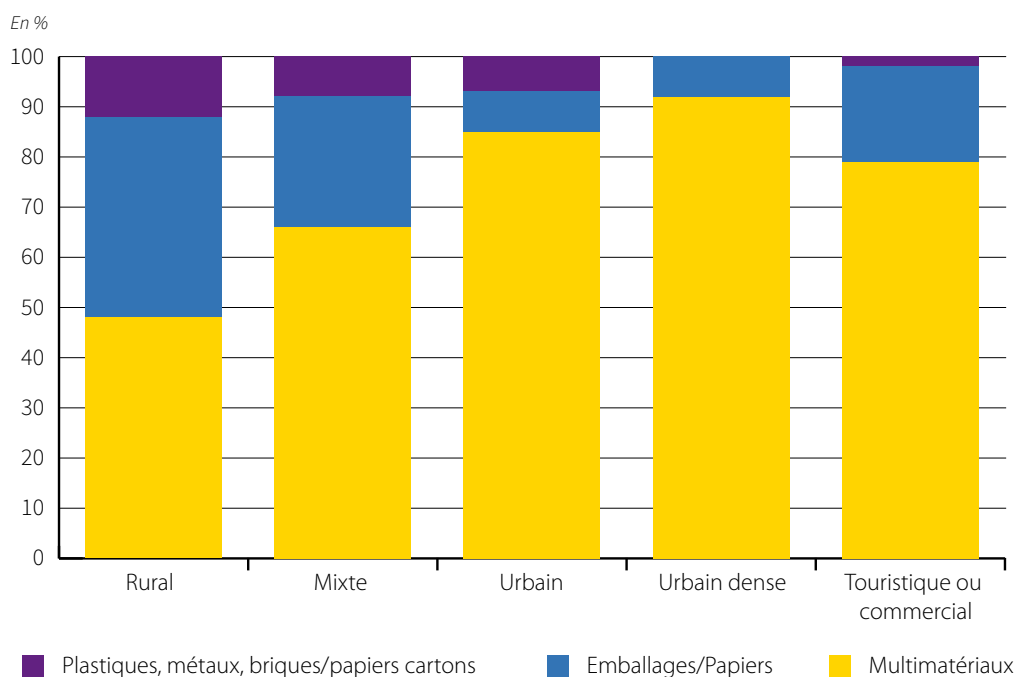


L'analyse repose ici sur les tonnages par flux et non sur l'analyse des schémas. Par exemple les tonnages du flux papier proviennent des flux papiers dans les schémas tri flux papiers/emballages mais aussi des flux papiers complémentaires dans les schémas globaux multimatériaux ou des flux papier de schéma mixte ou quadriflux. Cette analyse, complémentaire de celle effectuée sur les schémas, permet de décrire la spécificité des flux arrivant en centre de tri.

<sup>8</sup> La typologie mixte peut être subdivisée en mixte à dominante urbaine et mixte à dominante rurale (typologies de niveau 2). De même, la typologie rurale peut être subdivisée en rural avec ville centre et rural dispersé. La catégorie touristique ou commerciale comporte 3 sous-catégories au 2<sup>e</sup> niveau : très touristique, touristique urbain et autre touristique. Pour plus de précisions sur la définition des typologies d'habitat, nous vous invitons à consulter le document suivant : <http://www.sinoe.org/documents/consult-doc/idDoc/1212/idRubrique/7/table-outilsps/date/table-outilsps/date/table-outilsps/1/count/10#table-outils>

## Répartition des schémas de collecte des RSOM par typologie d'habitats en 2013

Dans toutes les typologies d'habitat, le schéma multimatériaux est majoritaire, avec une part croissante depuis le rural (48 %) à l'urbain dense (93 %). Le schéma emballages/papier reste conséquent dans les communes rurales, mixtes et touristiques et commerciales. Le schéma plastiques, métaux, briques/papiers cartons, absent des habitats urbains denses, est essentiellement implanté en milieu rural et mixte.

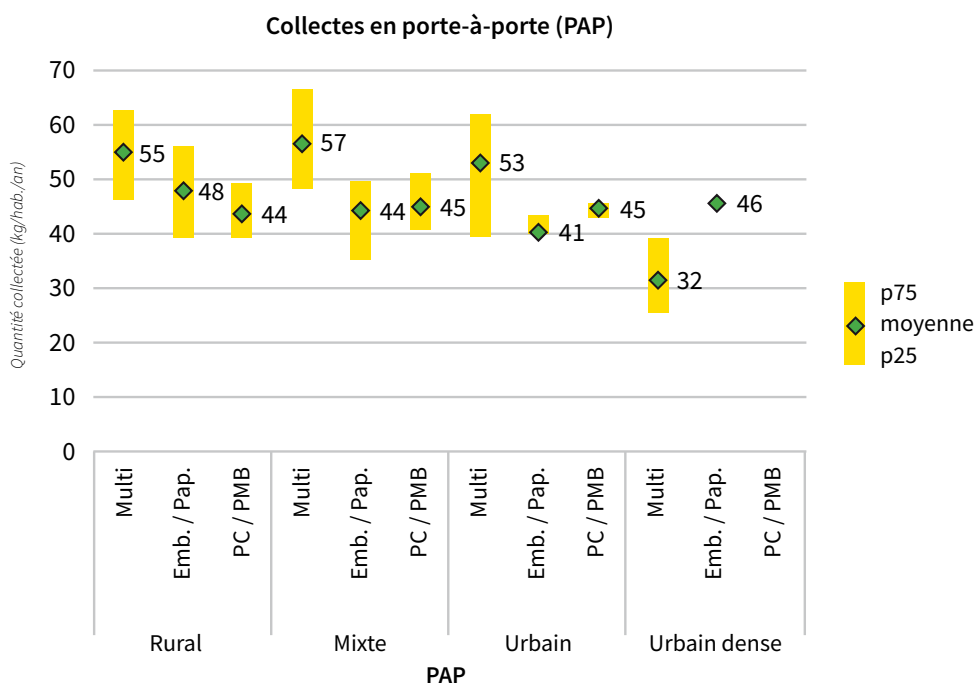


## Quantités collectées selon l'organisation de la collecte et la typologie d'habitats en 2013

**En porte-à-porte** et en milieu rural ou mixte, les quantités collectées sont supérieures pour les collectes en multimatériaux.

En milieu urbain, les plages de dispersion des schémas tri-flux se situent dans le bas de la fourchette de dispersion des collectes en multimatériaux.

En milieu urbain dense, un nombre de données trop faible ne permet pas de conclure. La différence observée sur les moyennes est de 13 à 24 % selon les cas (hors milieu urbain dense).

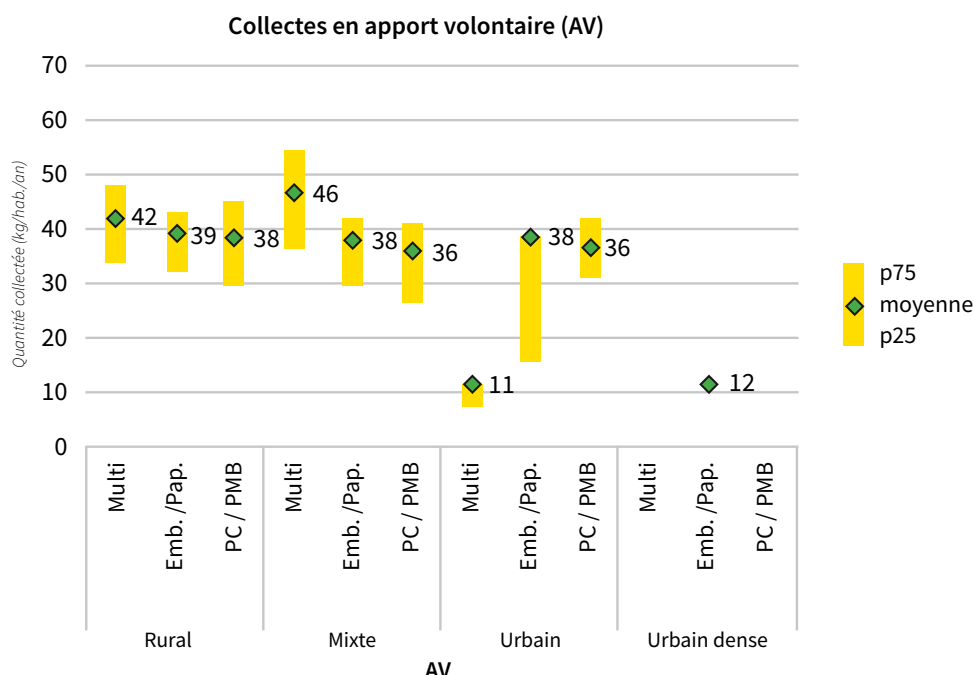


Les deux schémas tri-flux présentent des résultats comparables entre eux, en porte-à-porte comme en apport volontaire. En porte-à-porte, les résultats du schéma multimatériaux sont supérieurs à ceux des schémas tri-flux. En apport volontaire, les résultats sont comparables. Les quantités collectées sont supérieures en porte-à-porte par rapport à l'apport volontaire et ce, quels que soient les schémas considérés.

### En apport volontaire,

on observe peu d'écart en fonction des schémas avec :

- en milieu rural, des résultats comparables pour les trois schémas ;
- en milieu mixte, des quantités collectées inférieures pour le tri-flux (de l'ordre de 20 %) par rapport aux multimatériaux ;
- en milieu urbain, à l'inverse, des quantités nettement inférieures pour les multimatériaux, mais avec une taille de l'échantillon (14 communes) impliquant d'utiliser les résultats avec précaution.



Pour plus de précisions, vous pouvez consulter les résultats détaillés de l'étude à l'adresse suivante :

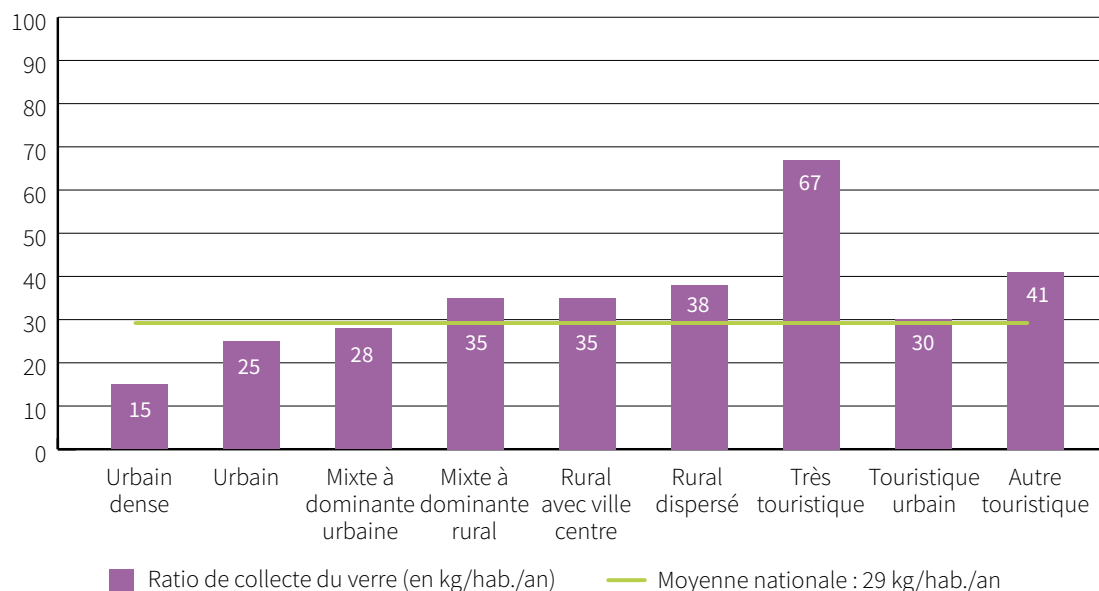
[www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/organisation-collecte-dechets-menagers-papiers-201605-synthese.pdf](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/organisation-collecte-dechets-menagers-papiers-201605-synthese.pdf)

À noter que les analyses ne portent ici que sur les schémas collectés soit strictement en porte-à-porte soit strictement en apport volontaire. Lorsque les deux modes de collecte cohabitent sur le territoire, les ratios de collecte sont généralement intermédiaires à ceux présentés en porte-à-porte et en apport volontaire pour une même typologie et un schéma de collecte donnés.

## Le verre

### Ratio de collecte du verre par typologie d'habitats en 2013

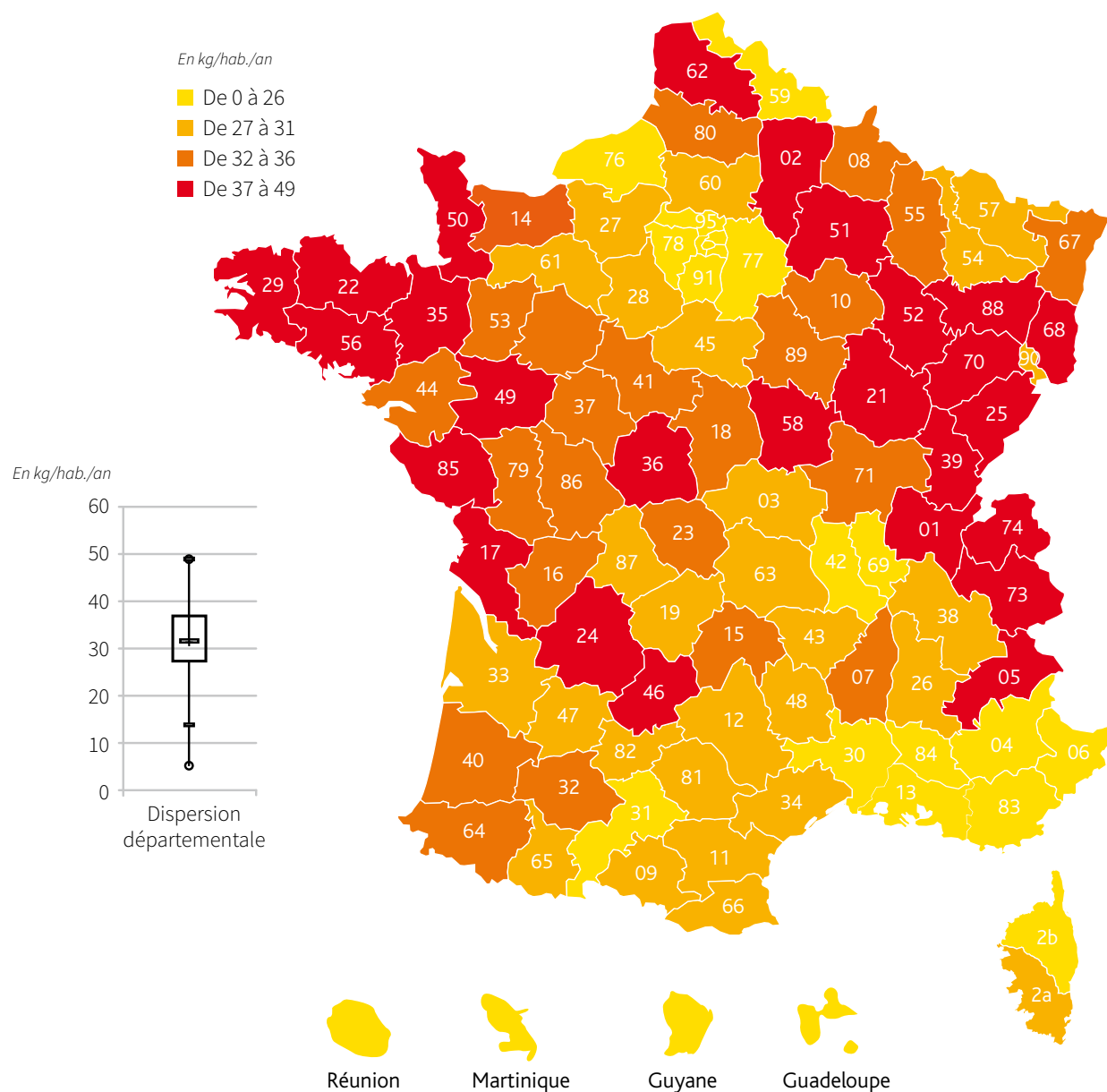
En kg/hab./an



Les collectivités situées en milieux urbain et urbain dense présentent un ratio de collecte inférieur à la moyenne (à noter que l'Île-de-France constitue 30 % du territoire urbain dense). Le découpage infra par typologie de 2<sup>e</sup> niveau permet ici de rapprocher les collectivités mixtes à dominante rurale et les collectivités rurales avec ville centre où les ratios de collecte du verre sont identiques. L'analyse met également en lumière l'impact du tourisme sur les ratios collectés qui se distinguent là encore nettement.

À noter que seules 6 % des collectivités effectuant la collecte du verre proposent un service de collecte auprès des ménages en porte-à-porte.

## Cartographie départementale des ratios de collecte de verre en 2013



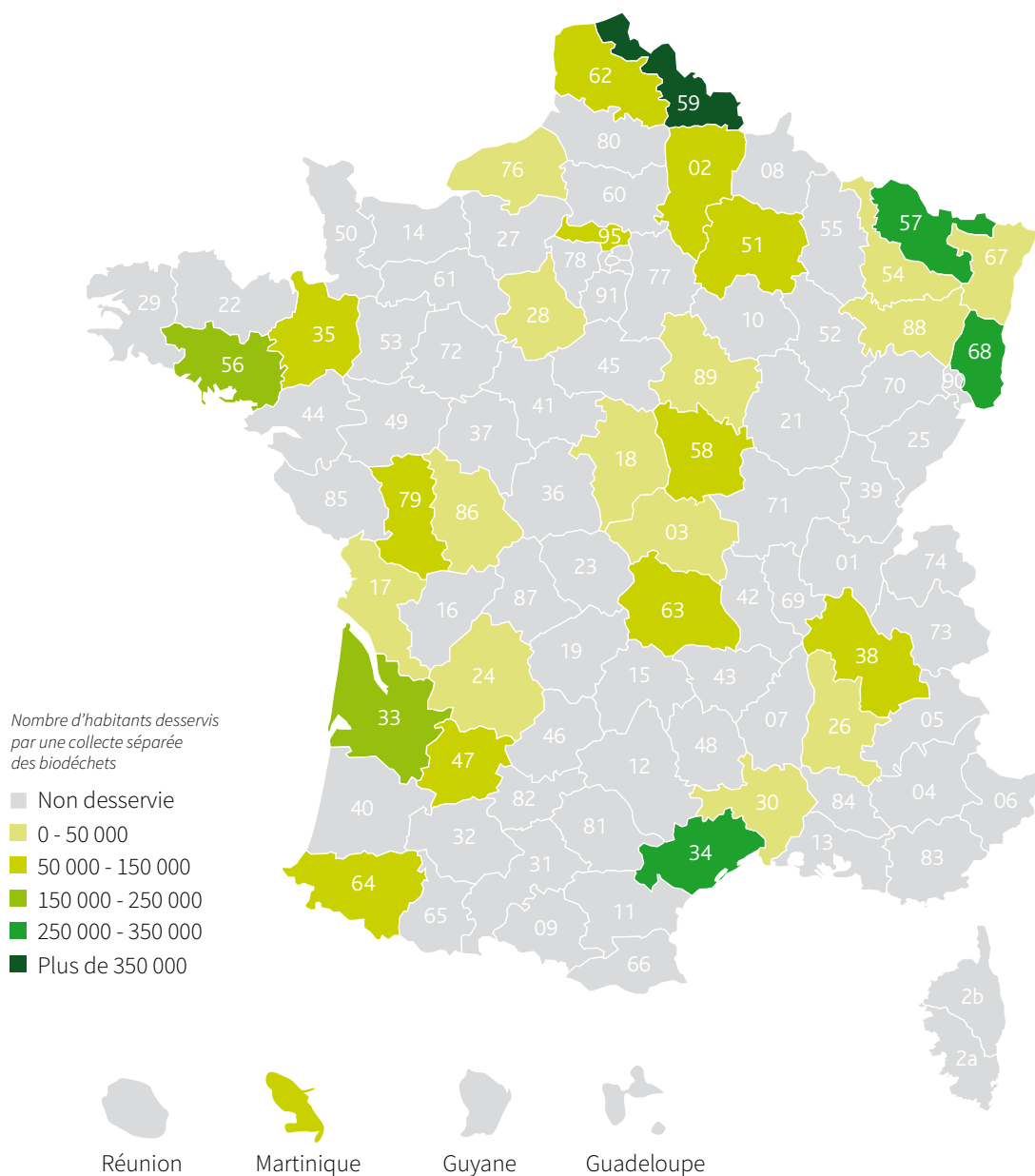


## Les biodéchets et déchets verts

En 2013, 1,16 Mt **de biodéchets et déchets verts** ont été collectés hors déchèterie par le service public de prévention et de gestion des déchets en France (SPPGD), soit un ratio (tous flux confondus) de 50 kg/habitant desservi.

Parmi ces flux, 101 collectivités réalisaient au 1<sup>er</sup> janvier 2016 une collecte séparée des biodéchets<sup>9</sup> à destination exclusive des ménages ou des ménages et des professionnels pour 3,3 millions d'habitants (soit 5,7 % de la population) effectivement desservis par cette collecte.

### Répartition géographique de la collecte séparée de biodéchets (hors collectes séparées de déchets verts) en France



Pour plus de précisions quant à l'analyse relative aux biodéchets, nous vous invitons à consulter les résultats de l'étude technico-économique relative à la collecte séparée et la gestion de proximité des biodéchets menée en 2017 :

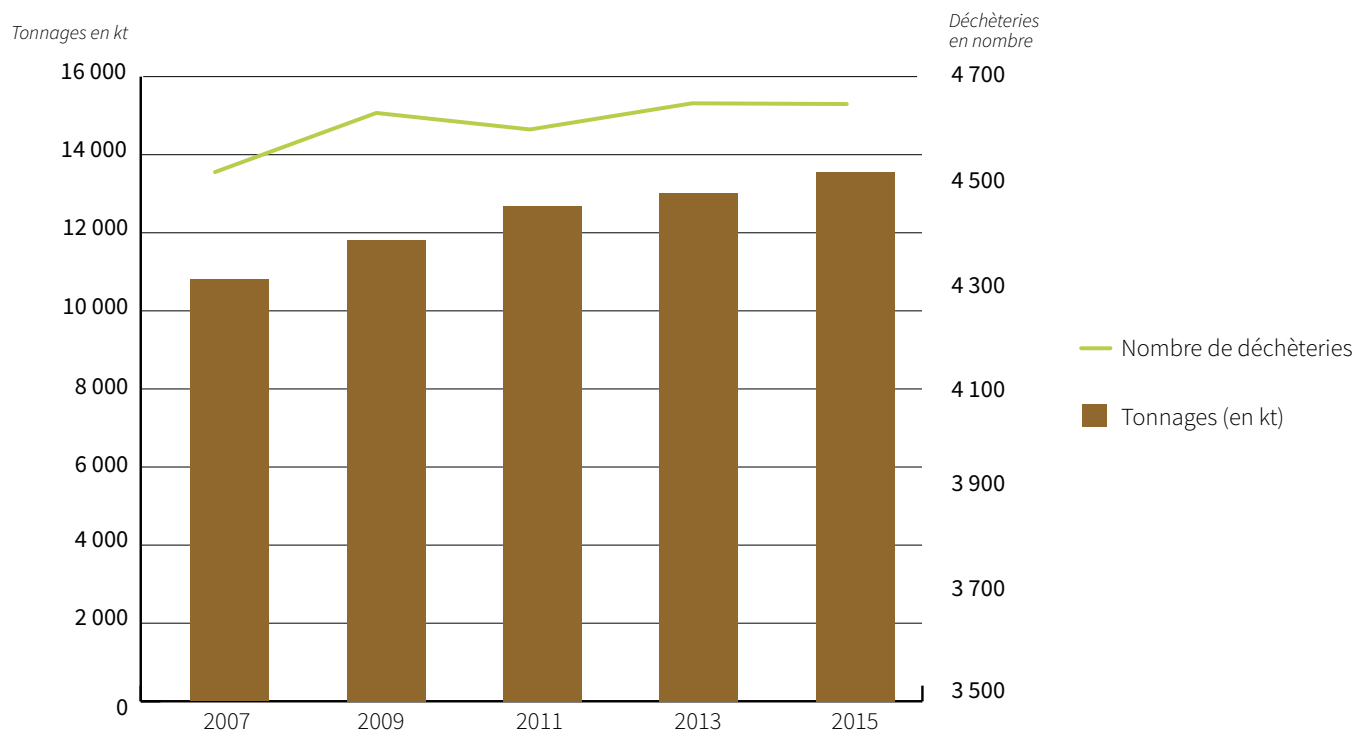
<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/etude-technico-economique-cs-biodechets-201801-rapport.pdf>

<sup>9</sup> Les biodéchets correspondent aux déchets de produits alimentaires seuls ou en mélange éventuel avec des déchets verts.

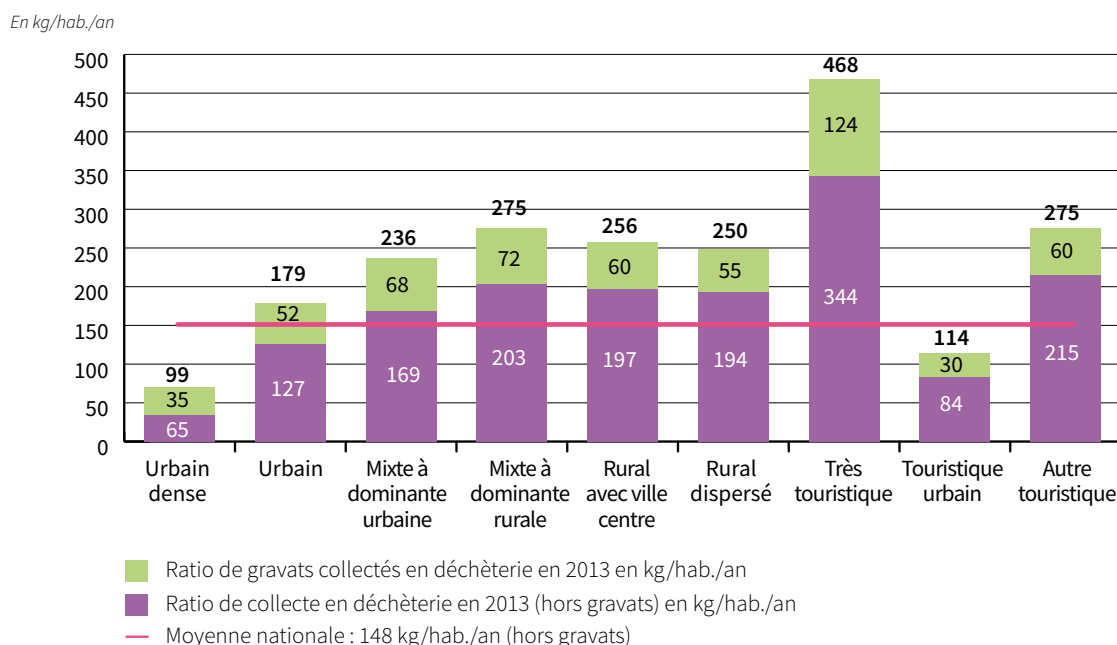
# La collecte en déchèterie

Le nombre de déchèteries, comme les quantités collectées, n'ont cessé d'augmenter jusqu'en 2013. Si entre 2009 et 2011, l'évolution la plus importante s'est produite sur les tonnages collectés en conservant un parc relativement constant entre ces deux années, l'ajustement du parc semble s'être fait *a posteriori* entre 2011 et 2013. Depuis 2013, le parc semble stable. Les quantités collectées sont en revanche toujours en hausse au regard des résultats 2015.

## Évolution du parc et des quantités collectées



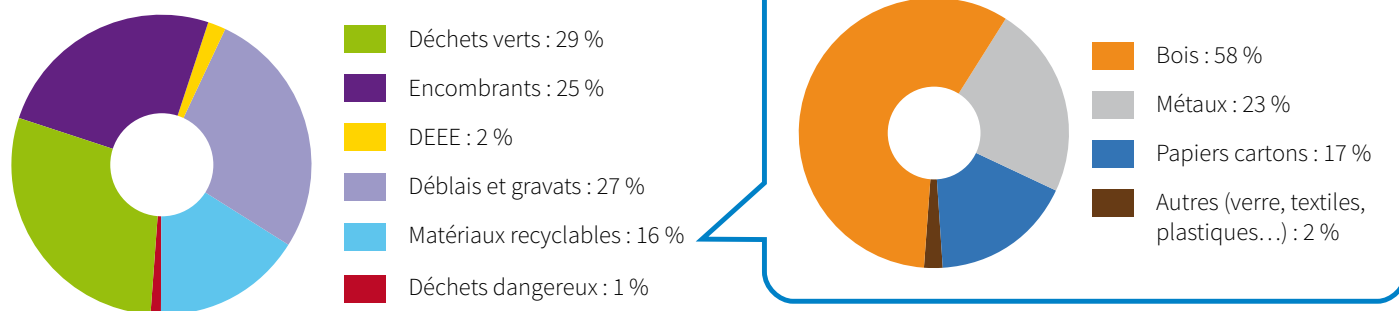
## Ratio de collecte en déchèterie par typologie de collectivités en 2013



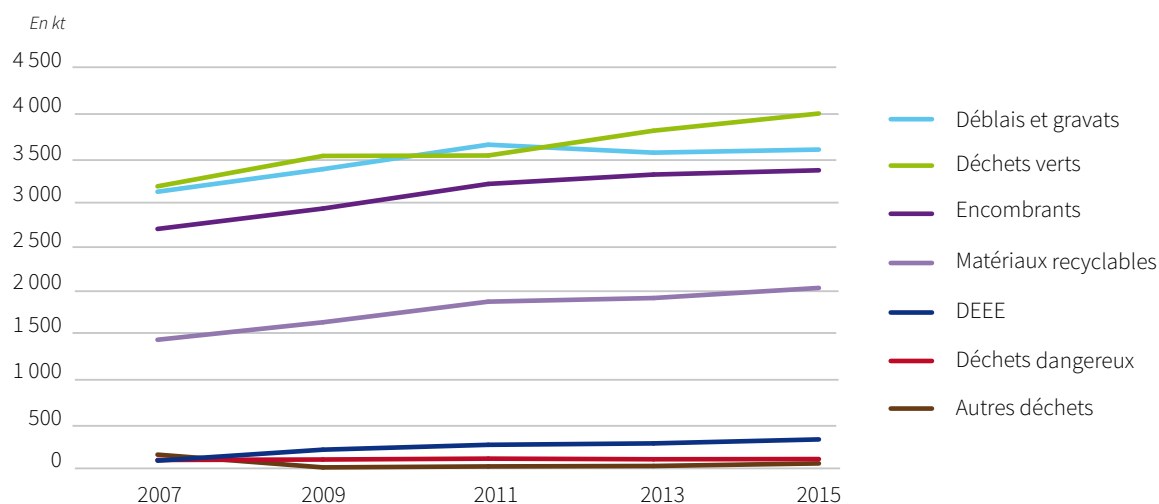
Le ratio national de collecte en déchèterie se situe à **148 kg/habitant desservi/an hors gravats**.

Décliné par typologie d'habitat, les quantités collectées ramenées à l'habitant se situent au-dessus de la moyenne en milieux rural et mixte. À l'inverse, le ratio reste très inférieur à la moyenne en habitats urbains. La typologie touristique reflète des variations importantes : si les collectivités très impactées par le tourisme voient leur ratio exploser, celles situées en zone touristique urbaine se rapprochent du profil des typologies urbaines.

## Répartition des déchets collectés en déchèterie en 2013



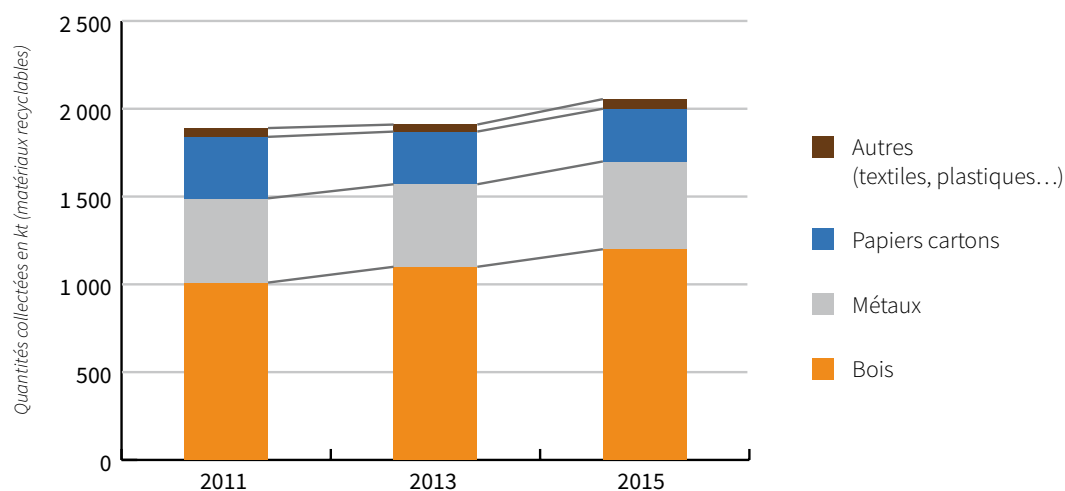
## Évolution des quantités collectées en déchèterie par type de déchets



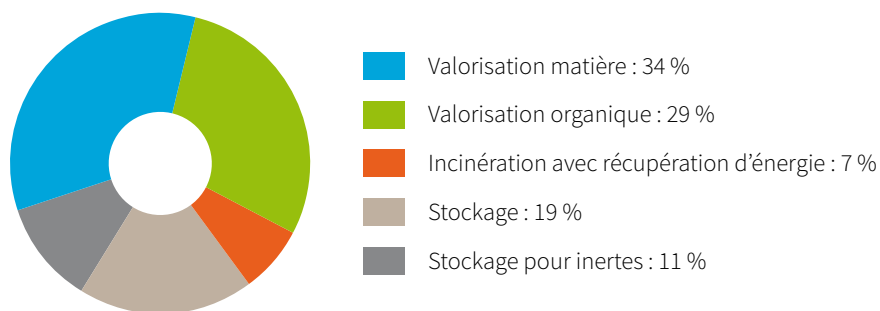
La répartition (en %) des déchets collectés en déchèterie reste globalement similaire à celle des précédentes années. À noter que la part des déblais et gravats diminue (- 2 points) reflétant la baisse des quantités collectées entre 2011 et 2013, au profit des déchets verts et des matériaux recyclables dont les quantités poursuivent quant à elles leur augmentation à la hausse (respectivement + 8 % et + 2 % entre 2011 et 2013 et + 5 % et + 6 % entre 2013 et 2015). L'augmentation des matériaux recyclables est liée uniquement à l'augmentation du flux bois entre 2011 et 2013.

Les quantités d'encombrants collectés en déchèterie continuent d'augmenter modérément (+ 3 % entre 2011 et 2013 et + 2 % entre 2013 et 2015). À noter que les tonnages de mobilier collectés dans une benne dédiée restent insuffisants en 2013 pour être identifiés séparément.

## Zoom sur l'évolution des matériaux recyclables collectés en déchèterie

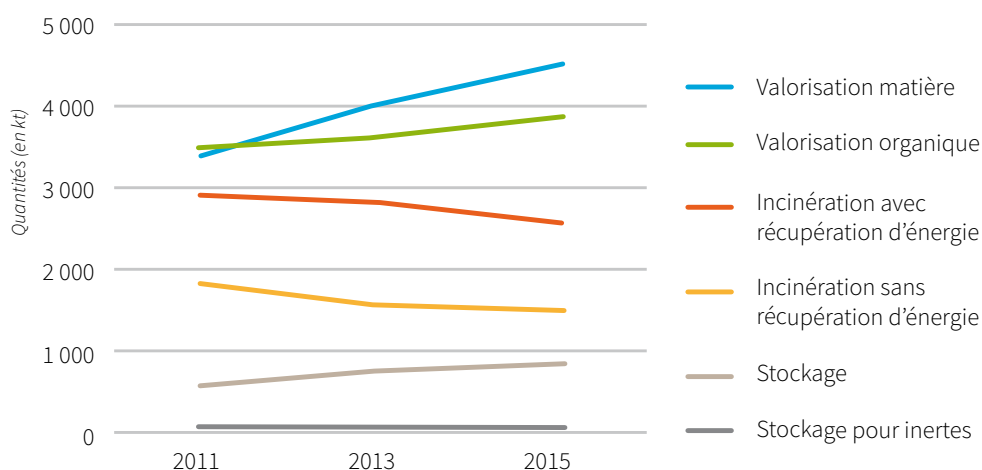


## Destination des déchets collectés en déchèterie par type de traitements en 2015

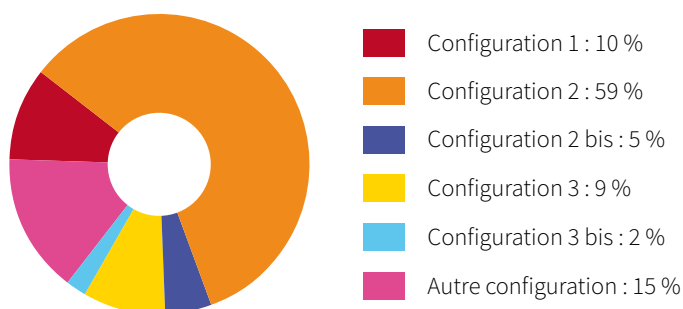


La part des déchets collectés en déchèterie faisant l'objet d'une valorisation poursuit son augmentation (+ 5 points entre 2011 et 2013 et + 4 points entre 2013 et 2015), liée notamment à l'augmentation de la valorisation matière associée conjointement à la baisse du stockage (-5 points entre 2011 et 2015).

## Évolution des déchets collectés en déchèterie par type de traitements



## Répartition des configurations principales de déchèteries en 2015



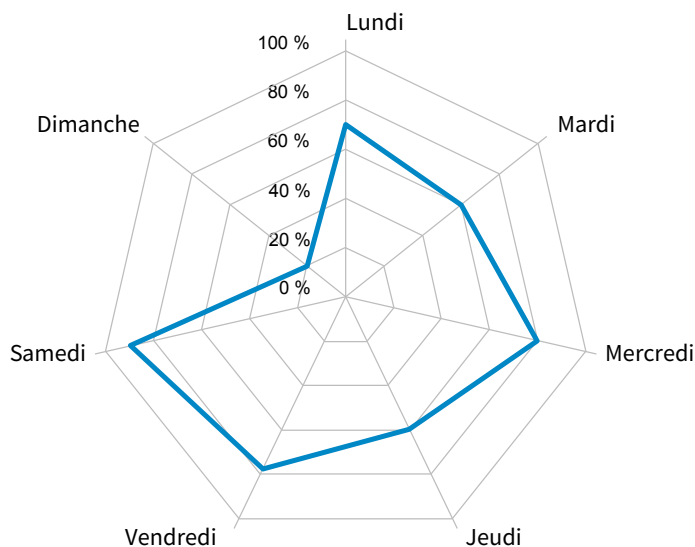
La répartition des configurations de déchèteries en 2015 est similaire à celle de 2013. La configuration n°2, à savoir les déchèteries collectant séparément les gravats, déchets verts, métaux, cartons, tout venant (incinérables ou non) et bois (A et/ou B) restent largement majoritaires sur le territoire. À noter, la montée en charge des déchèteries équipées d'une benne DEA (configurations dites « bis » excepté la configuration 1bis très rare). Les déchèteries collectant séparément les plastiques (rigides et/ou souples) restent minoritaires (configurations 3 et 3bis).

| Configuration n° 1 | Configuration n° 1 bis | Configuration n° 2 | Configuration n° 2 bis | Configuration n° 3 | Configuration n° 3 bis |
|--------------------|------------------------|--------------------|------------------------|--------------------|------------------------|
| Gravats            | Gravats                | Gravats            | Gravats                | Gravats            | Gravats                |
| Déchets verts      | Déchets verts          | Déchets verts      | Déchets verts          | Déchets verts      | Déchets verts          |
| Métaux             | Métaux                 | Métaux             | Métaux                 | Métaux             | Métaux                 |
| Cartons            | Cartons                | Cartons            | Cartons                | Cartons            | Cartons                |
| TV*                | TV**                   | TV                 | TV                     | TV                 | TV                     |
| TVNI***            | TVNI                   | TVNI               | TVNI                   | TVNI               | TVNI                   |
|                    | DEA                    | Bois A+B           | DEA                    | Plastiques         | DEA                    |
|                    |                        |                    | Bois A+B               | Bois A+B           | Plastiques             |
|                    |                        |                    |                        | Bois A+B           | Bois A+B               |

\* TV = Tout-venant \*\* TVI = TV Incinérable \*\*\* TVNI = TV Non Incinérable

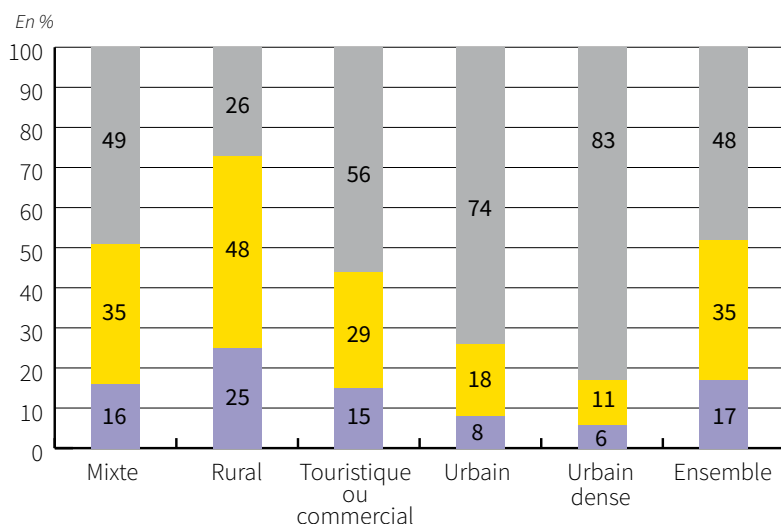
## Zoom sur le fonctionnement des déchèteries

### Taux d'ouverture par jour de la semaine en 2015



Si la très grande majorité des déchèteries est ouverte le samedi (89 %), elles sont relativement peu nombreuses à l'être le dimanche (20 %). Plus de 70 % des déchèteries sont ouvertes le lundi (71 %), le mercredi (81 %) et le vendredi (76 %), et seulement 60 % d'entre elles le sont le mardi et le jeudi (61 % les deux jours).

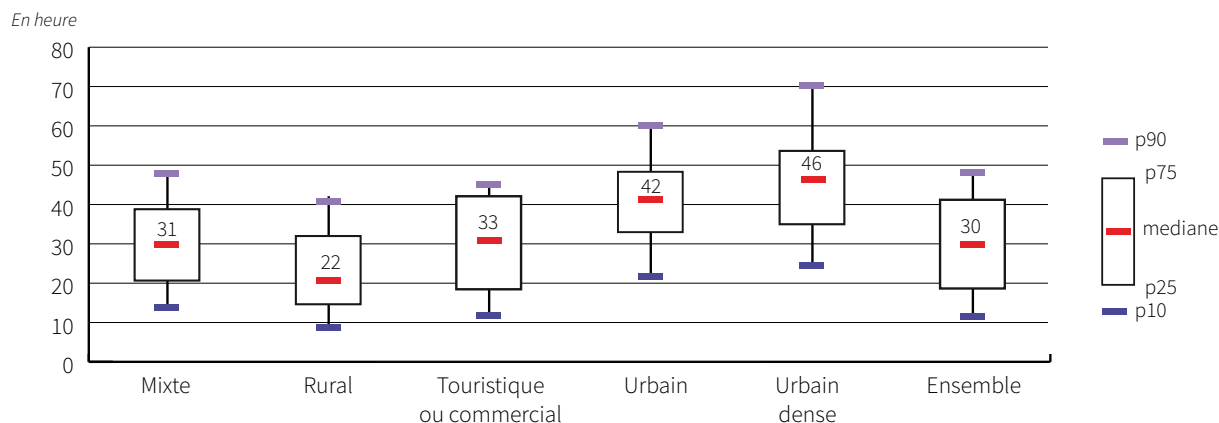
### Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire des déchèteries selon la typologie d'habitats en 2015



Les déchèteries ouvrent en moyenne 30,5 h/semaine. Les horaires varient du simple au double selon la typologie d'habitat : en zone rurale, les déchèteries sont ouvertes 21 h/semaine en moyenne, contre plus de 40 heures en habitats urbain et urbain dense.

■ 1 à 3 jours ■ 4 à 5 jours ■ 6 à 7 jours

### Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire des déchèteries selon la typologie d'habitats en 2015

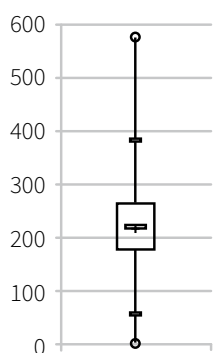


## Cartographie départementale des ratios de collecte en déchèterie en 2013

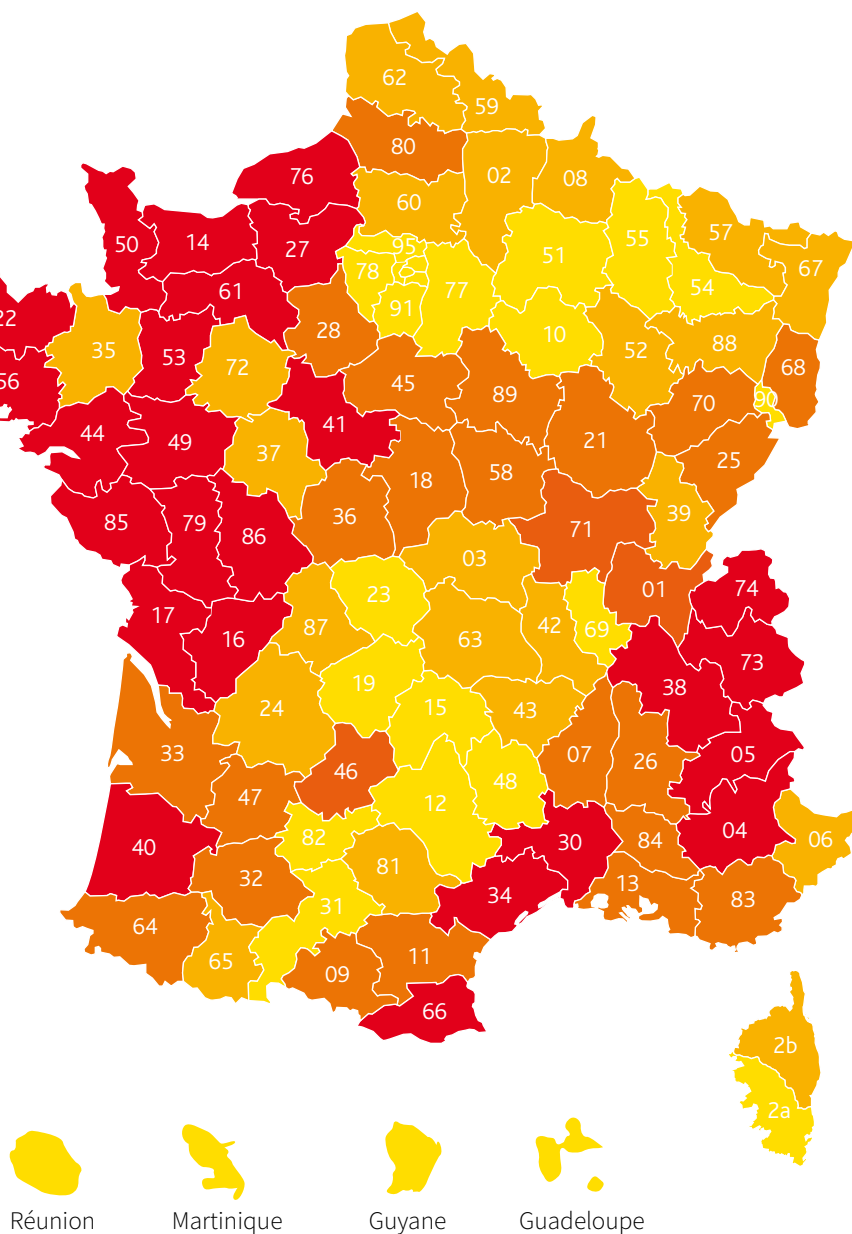
En kg/hab./an

- De 3 à 174
- De 175 à 214
- De 215 à 258
- De 259 à 571

En kg/hab./an



Dispersion  
départementale

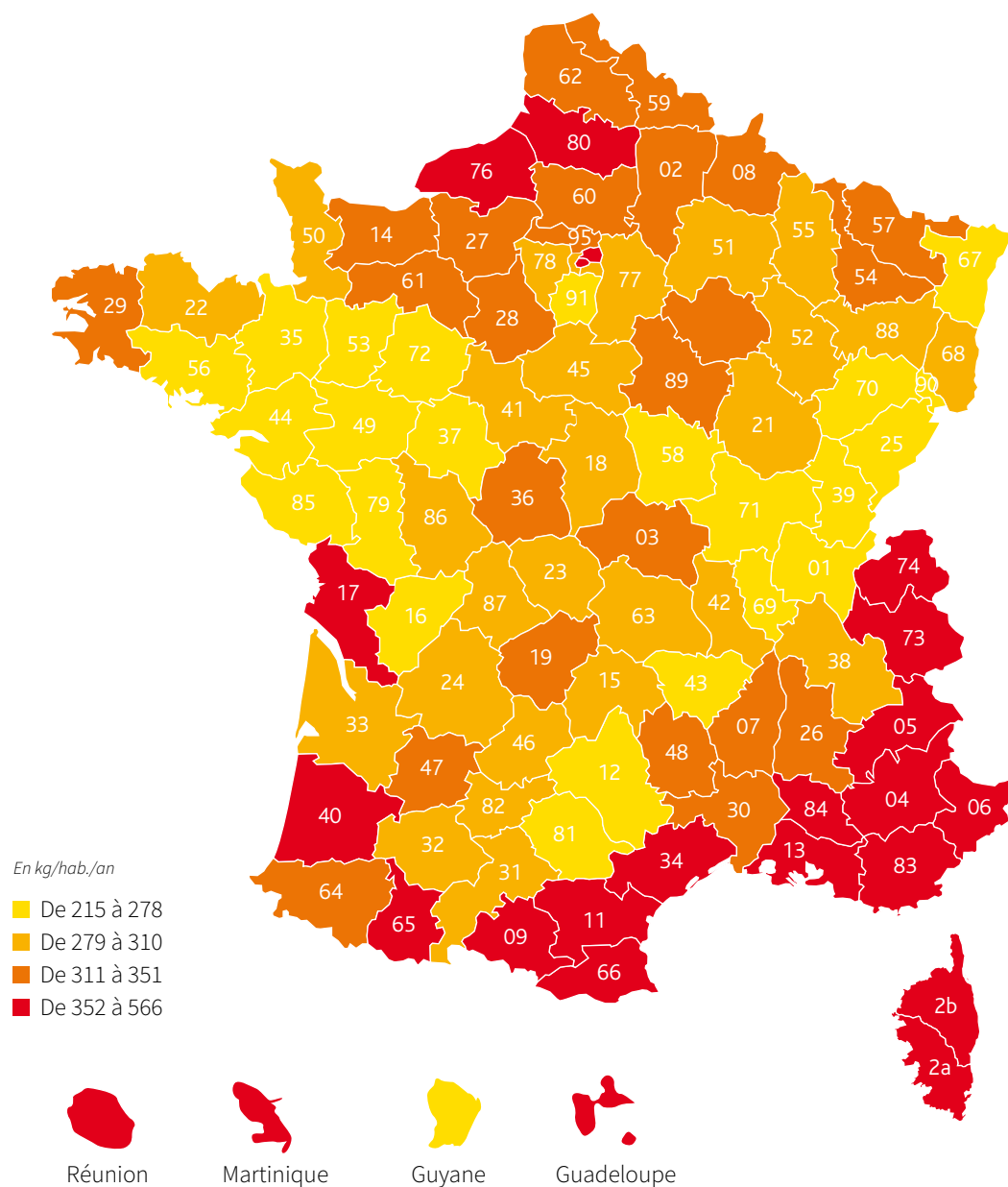


Réunion

Martinique

Guyane

Guadeloupe



# Zoom TZDZG

## Analyse des lauréats 2014



Les **59 lauréats 2014** de l'appel à projets Territoire zéro déchet zéro gaspillage (TZDZG) représentent **11,2 millions d'habitants** soit 17 % de la population.

Avec un ratio de collecte des OMR atteignant **232 kg/hab. en 2013** en moyenne, ils se situent en deçà du référentiel national de 14 %.

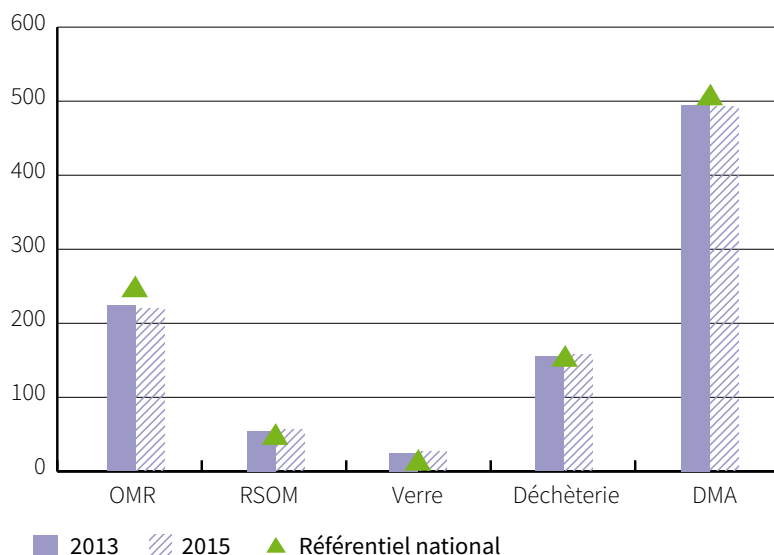
Leurs ratios de collecte des RSOM et du verre sont légèrement supérieurs aux moyennes françaises (avec respectivement 53 kg/hab. et 30 kg/hab. soit + 13 % et + 4 %).

La collecte en déchèterie est également plus élevée (+ 2 % ramené à l'habitant).

**Au global, les territoires ZDZG lauréats 2014 affichent en 2013 un ratio de collecte des DMA (hors gravats) inférieur de 5 % à la moyenne nationale.**

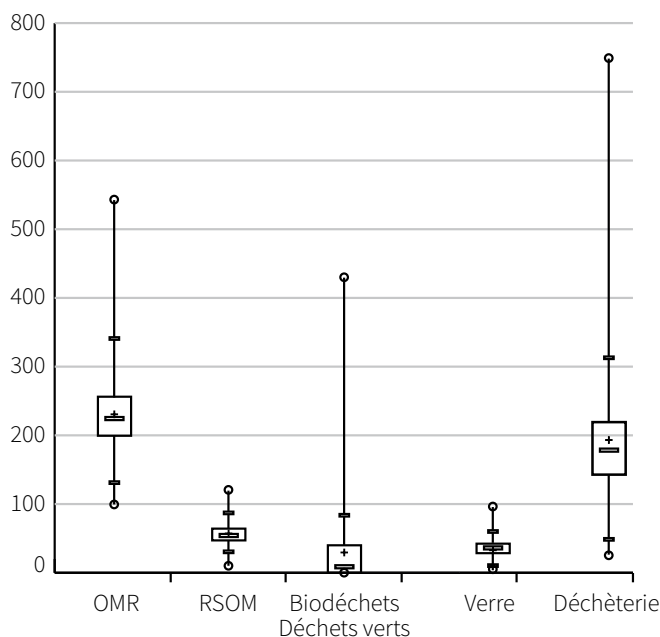
La dispersion entre les différents territoires reste néanmoins conséquente.

## Ratios de collecte des territoires ZDZG



## Dispersion des ratios de collecte 2013 des lauréats TZDZG 2014

En kg/hab./an

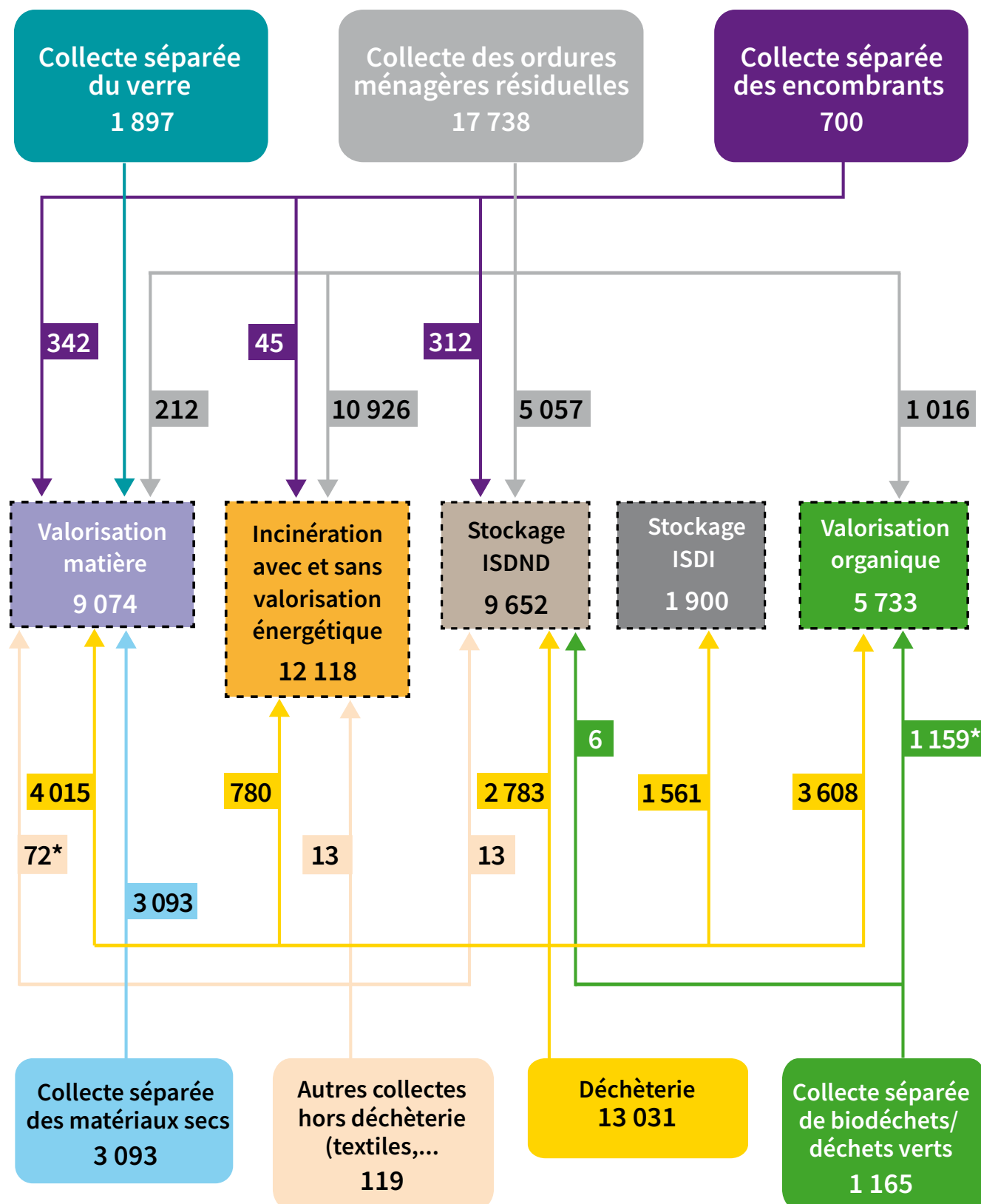




# Synoptique des flux

Principaux flux pris en charge par le SPPGD en 2013 en kt

(à noter que les destinations inconnues ne sont pas comptabilisées, soit 2 % des flux)



\* Valorisation organique et/ou valorisation matière

Retrouvez tous les résultats sur : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)



- > Exploitez et exportez les indicateurs
- > Comparez les données entre territoires



## Statistiques, cartes et outils de calculs

Dans l'onglet «Cartes et Indicateurs», accédez directement aux outils d'analyse :



## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou suivez-nous sur  @ademe

### LES COLLECTIONS DE L'ADEME



#### ILS L'ONT FAIT

*L'ADEME catalyseur* : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



#### EXPERTISES

*L'ADEME expert* : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



#### FAITS ET CHIFFRES

*L'ADEME référent* : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



#### CLÉS POUR AGIR

*L'ADEME facilitateur* : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



#### HORIZONS

*L'ADEME tournée vers l'avenir* : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



# LA COLLECTE DES DÉCHETS PAR LE SERVICE PUBLIC EN FRANCE

L'objectif de cette nouvelle enquête sur la collecte des déchets par le service public en France est de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques déchets mises en œuvre ainsi qu'à la réponse de la France au Règlement statistique européen sur les déchets. Elle permet aussi de fournir des analyses et exploitations de données chiffrées utiles à l'ensemble des acteurs de la filière déchets qui disposent ainsi de références nationales, d'éléments de comparaison entre territoires et d'aide à la décision relative aux choix de gestion des déchets mis en œuvre.

Ainsi tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes indépendantes de plus de 1 000 habitants exerçant au moins une compétence collecte et/ou déchèterie ont été interrogés.

L'enquête a porté sur cinq types de collecte en porte-à-porte et/ou en apport volontaire :

- collecte d'ordures ménagères résiduelles ;
- collecte du verre ;
- collecte des matériaux secs ;
- collecte des biodéchets et/ou des déchets verts ;
- autres collectes spécifiques (encombrants, cartons des professionnels, déchets dangereux...) ;
- ainsi que sur la collecte en déchèterie.

Les données portent principalement sur l'année 2013 et certaines analyses concernent également l'année 2015.

## *Pour en savoir plus :*

*Expertise déchets*

*Les collectivités et les déchets*

*Collecte des déchets*

*Optimiser la collecte*

*La collecte des déchets par le  
service public en France*



[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



8814

